

IGY

CNLSU

**SOCIÉTÉ D'ENQUÊTE ET DE RECHERCHE
SUR LES
PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX NON-IDENTIFIÉS**

A.S.B.L. LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

Villa Sabi-Pas R.N. 98 Beauvallon 83120 SAINTE-MAXIME



S.E.R.P.A.N.

— BULLETIN INTERNE D'INFORMATION —

— NUMERO 1 — Juillet 1992 —

EDITORIAL

Voici selon les souhaits de notre Président, ce premier et très modeste numéro.

Il est disparate, fait avec les moyens du bord, mais il est.

A ceux qui ont le coeur vaillant de le faire évoluer par leur apport personnel en quelque chose qui vit, ose, informe librement et sans oeillère, amuse, fait réfléchir sans se vouloir trop sérieux, reste ouvert à toute pensée,...

Ceux qui n'en seront pas satisfaits (et c'est tant mieux s'il y en a) n'auront qu'à prendre en charge tout ou partie de son élaboration. Cela ne peut qu'être éducatif pour tous.

SOMMAIRE

Petites annonces

Deux étranges RR3

Jabreilles les Bordes, dossier ré-ouvert.

Recherche de procès verbaux de gendarmerie

Cas ressemblants

Base de données "Effets physiques allégués OVNI et OVI"

Trans-en-Provence

Bruits de couloirs d'une émission de TV

Le point du budget SERPAN

Résultats du sondage auprès des membres

Coupures de presse

Courriers

Enquête sur l'histoire de la SERPAN

Observation de M. L. L.

PETITES ANNONCES

Raoul Robé recherche:

1/ les adresses des personnes suivantes pour une prise de contact avec le SCEAU:

Jean Bastide, Jean-Marc Bonay, Jean-Louis Brochard, Michel Carrouges, Jean-Charles Fumoux, Jean-françois Gille, Jean Goupil, Marc Naulet, Michel Piccin, Claude Poher, Frédérique Sagnès, Richard Varrault, Jean-Christophe Vève

2/ toujours des observations UNIQUEMENT sur le Nord-Est
- avec humanoïdes pour toutes dates
- tous cas datant de 1976, 1977, ou 1987

3/ tout témoignage sur les "Visiteurs de Chambre à Coucher"

4/ la copie de la réponse le N° 4 du SCEAU. Mérite accordé à tous ceux ayant répondu "Oui" à la question 15 du questionnaire SCEAU 1981.

Au sommaire: liste des premiers dépôts d'archives, état des contrats avec A.Nationales et A.Départementales ...

5/ Possède enregistrement audio de la conférence de J.J Vélasco au palais de la Découverte le 25/01/92.

6/ Informe que des copies vidéo du film sur la vague belge de Lagrange et Pinvidic pourraient être louées à des associations.
Se renseigner auprès du service de documentation de la Cité des Sciences

Michel Figuet met en vente les livres suivants:

- "Le livre noir des ovnis" et "le dossier des ovnis" de H.Durrand, Edition laffont au prix de 50f chaque port inclus.
- "Les ovnis du passé" de Ch.Piens pour 40f port inclus

Eric Maillot possède depuis peu deux ouvrages de référence sur les hélicoptères:

- "Encyclopédie mondiale des hélicoptères civils et militaires", Edition CELIV
- "Histoire de l'hélicoptère", Jean Boulet, Edition France Empire

N'HESITEZ PAS A TRANSMETTRE VOS INFOS ET ANNONCES A NOTRE SECRETAIRE
GILLES MUNSCH POUR ALIMENTER LE BULLETIN.

DEUX RRS ETRANGEMENT SIMILAIRES

Suite à l'étude comparative sur les cas de Menton Gorbio et Abitibi Val d'or, Michel Figuet et Eric Maillot ont décidé d'expédier leur travail à quelques ufologues susceptibles de leur fournir des informations complémentaires sur ce cas.

J. Fergusson, le premier concerné par cette étrangeté, n'a donné aucune suite à ce courrier. Joël Mesnard non plus.

Vous trouverez deux extraits de lettres d'Alain Gamard et un de François Bourbeau sur ce sujet.

JABREILLES LES BORDES

par Eric Maillot

Je tente actuellement de rassembler un dossier complet sur ce cas et d'effectuer diverses vérifications qui n'ont pas été entreprises ou menées à bien. Ce cas a été choisi pour la qualité des conditions d'observation. C'est une rencontre très rapprochée et diurne.

Se basant sur le principe qu'Etienne Giry a réellement vu un objet matériel et qu'il a pu être victime d'une méprise, la piste d'une confusion avec un hélicoptère semble la seule à pouvoir rester cohérente. Rien de sérieux n'étayant par ailleurs l'hypothèse d'une hallucination ou d'un canular.

Une première démarche a consisté à envisager un hélicoptère utilisé pour la prospection minière. Ceci étant motivé par la présence dans la direction d'éloignement du phénomène, de la division minière de La Crouzille. La COGEMA y exploite l'uranium sur une très grande surface.

Vous trouverez ci-inclus les courriers relatifs à ce sujet.

A ce jour, deux appels téléphoniques de la COGEMA me sont parvenus.

Le premier d'un M. Coste de la COGEMA de Vélizy visant à s'assurer des motifs de ma demande. La "sensibilité" de cette filiale du CEA transparut dans ses propos. Le suivant de Mme Bove des relations publiques de cette même société avait le même but. Elle me dit que de fastidieuses recherches étaient nécessaires pour obtenir les informations désirées et que le personnel étant restreint cela prendrait du temps. Je lui proposais alors de lui fournir le compte-rendu de l'observation en vue d'obtenir un avis sur l'hypothèse de la méprise. Elle me conseilla de m'adresser alors à M. Tona, de la direction des recherches minières. Un courrier fut fait à l'adresse de ce dernier (copie jointe). La réponse fut téléphonique et de Mr Roux qui m'apprit l'absence de prospection par hélico à cette époque par la COGEMA. Une réponse écrite manque toujours...

Une vérification auprès du BRGM sera entreprise dès que possible. Cet organisme centralisant les données sur la prospection.

Parallèlement à cette démarche divers contacts téléphoniques ont été pris avec des personnes susceptibles de posséder des informations complémentaires ou inédites :

-Mr Gorce, enquêteur LDLN:

Il se souvient difficilement de cette affaire et n'a conservé aucun document y ayant trait. Il n'est plus actif. Mr Gaille est décédé.

Le SCEAU devrait tenter un contact avec sa famille pour sauvegarder les archives de cet ufologue défunt.

GALLARD Alain
9, rue Thiers
78110 Le Vésinet
France

Michel FIGUET

à M. Jean Ferguson

Le Vésinet, le 23.VII.78

Monsieur,

Depuis bientôt trois ans, je compose un fichier sur les observations d'humanoïdes (au niveau mondial), chaque fiche comportant un résumé du cas et toutes les références parvenant à ma connaissance. J'ai recensé à ce jour environ 1200 cas de ce type. Parallèlement à ce travail de compilation, je me livre à diverses statistiques.

A la suite de la lecture de votre livre "Les Humanoïdes, les cerveaux qui dirigent les soucoupes volantes", je me suis permis de vous contacter par la présente lettre, car travaillant sur la même spécialité, je pense que des échanges d'informations à notre niveau ne peuvent qu'être fructueux.

Vous trouverez jointes à ma lettre une liste des observations françaises avec humanoïdes (liste des plus provisoires, il va sans dire), ainsi qu'une liste des cas canadiens de même type. Si vous avez connaissance de cas ne se trouvant pas sur celles-ci (je pense surtout à la seconde, vos dossiers étant certainement plus fournis que les miens), vous serait-il possible de me le faire savoir? Si certains cas vous sont inconnus, n'hésitez pas à m'en faire part, je vous ferai parvenir les résumés et références nécessaires. Par la suite, nous pourrions, si cela vous intéresse, échanger des listings par années, ou pays, et compléter ainsi nos documentations personnelles.

J'ai noté une similitude fantastique entre le cas de Vassan (Eté 1950) et le cas français qui s'est déroulé près de Menton, au printemps 1954. Afin que vous puissiez vous en faire une idée (si vous ne l'avez déjà constaté), vous trouverez ci-joint une photocopie de l'article paru dans *Lumière dans la Nuit*. Un détail qui n'est pas précisé dans ce rapport est le fait que le témoin (français) B. est corpulent, et si l'on se reporte à la page 242 de votre ouvrage...

Vous serait-il possible de me fournir un portrait physique et psychologique du témoin canadien, Monsieur M. B. et éventuellement des détails que vous n'auriez pas donnés

dans votre livre. De mon côté, je vous ferai parvenir les compléments d'information que pourrait donner une contre-enquête du cas français.

J'ai été étonné que votre livre ne contienne aucun détail sur la vague humanitaire de 1968 au Québec et dans tout le Canada.

Je vais m'arrêter là pour aujourd'hui.

En espérant vous lire bientôt

Bien cordialement

A. Gamard

Réponse d'Alain Gamard

Les cas de Gorbio et de Vassan: l'étude comparative des deux textes fait effectivement ressortir des similitudes étonnantes. Des explications envisagées en conclusion de votre étude, je pencherais pour la 1B, tant le second texte sent la paraphrase du premier. Ce sentiment (ce n'est qu'un sentiment, inchangé depuis 1978) s'appuie plus sur l'analyse comparative de la construction des textes et des mots utilisés que sur celle de la description des faits allégués. Pour ne prendre que deux exemples significatifs:

+ "Il était plus petit que le premier, ses proportions moins harmonieuses, la tête un peu plus grosse. Il était habillé de la même manière (...)" (Chasseigne).

"Le deuxième personnage est plus petit que le premier; il est vêtu de la même façon; sa tête est plus grosse (...)" (Ferguson).

+ "(...) le n° 1, qui paraissait être le chef (...)" (Chasseigne).

"(...) Le premier semblait prendre un ton plus haut comme s'il était le chef". (Ferguson).

Les similitudes d'écritures ne sont-elles pas surprenantes (et ce ne sont que deux exemples)?

Comme promis, tu trouveras en annexe photocopie d'une lettre adressée à Ferguson en 1978 (il me semble lui avoir écrit une seconde fois à ce sujet, mais je n'ai pas retrouvé de double), lettre restée sans réponse.

Il existe en France deux RR3 présentant le même type de similitude: Cussac et la "Montagne des Alouettes", le second cas apparaissant dans LDLN n° 200 (déc 1980), pp. 29-32).

OVNI-ALERTE

Drummondville le vendredi 25 octobre 1991

Monsieur Michel FIGUET
Villa Sabi-Pas R.N. 98
BEAUVALLON 83120 Ste-Maxime
FRANCE

CONFIDENTIEL

Bonjour Michel;

Il faut, Michel, s'arrêter un peu au phénomène lui même, à son mode de manifestation bien connu maintenant par l'ensemble de la crème savante ufologique. La seule similitude, historiquement vérifiable, en ufologie est celle des vagues. Il appert aussi que chaque cas semble unique. Toutes les tentatives de recoupement se sont avérées vaines. Non, il n'y a pas de liens entre les aurores boréales et l'activité solaire et les OVNI, la nappes d'eau, les failles géologiques, les tours de transport électrique, les aéroports, les villes ou les trous dans les routes. Je vous recommande la prudence et surtout de tenir compte d'un fait évident. Lors de la visite au Québec de Thierry ROCHER en 1987, nous avons rejoint Jean Ferguson à son domicile et nous lui avons parlé. Il a été, comme toujours évasif et très mal à l'aise, de toute évidence. Je connais bien Ferguson et son manque flagrant de rigueur épistémologique. Cet homme-là, a, selon moi, inventé le cas canadien que tu décris à partir du cas français, c'est une évidence. Il a eu un manque flagrant de logique en croyant écrire cette histoire en toute sécurité, pensant sans doute que jamais un lecteur français parcourerait son ouvrage. Il s'est planté. Voilà c'est tout. Cessez donc de chercher le mystère militaire dans l'affaire, le secret d'état, les petits bonhommes verts... Au Québec on dit y a rien là! Les absents ont toujours tort. Ferguson a refusé de me fournir le nom de SON témoin, ni même son dossier ORIGINAL. Alors: je conclus à la fraude un point s'est tout.

Ne perd plus ton temps sur cette affaire et veille au grain, d'autres enquêtes doivent être faites, il en existe de bien meilleure...



OVNI-ALERTE

page 2

Il ne faut certainement pas voir dans ce dossier la matière première à l'établissement, hors de tout doute raisonnable, de l'hypothèse extra-terrestre. Il faudra trouver mieux, bien mieux...

Je suis content de voir que tu ne m'oublies pas et je tiens à te remercier pour m'avoir fait parvenir ton document. Je te signale en passant que je poursuis toujours mon travail dans le dossier de la trace au sol de [REDACTED], en banlieue de Montréal. La Gendarmerie Royale du Canada, l'Université Laval à Québec, département de physique des sols, Le centre de contrôle régional de Donval, Météonologie Canada, Hydro-Québec et d'autres ont collaborés à notre recherche. Le dossier est le plus complet et étoffé qui soit. Nous avons la preuve qu'aucun phénomène terrestre connu est responsable de l'apparition de cette trace sur le sol. Il y a de forts nombreux témoins directs de la manifestation d'une sphère de lumière au-dessus du champ où la trace est apparue. Et comble de la chance, un autre cas, récent celui-là, vient d'être porté à ma connaissance. Il s'agit d'une RR2 avec évidences physiques sur une intersection de rue pavée à Dollard-des-Ormeaux, banlieue ouest de Montréal. Un cercle brûlé sur l'asphalte est visible. Des femmes dans un parc accompagnées de leur enfant ont vu l'OVNI le jeudi 17 octobre à 16H30. Une grande masse d'énergie dit-on. Ce week-end j'effectuerai une enquête complète sur le cas accompagné de mon collègue montréalais Christian R. PAGE. Un vidéo de la trace a été réalisé le lendemain de l'observation par un amateur. Je compte utiliser ma caméra vidéo pour l'enquête, ce qui me permet de fixer adéquatement le contenu des témoignages et surtout les réactions physiologiques des témoins au moment de l'interrogatoire. Je te tiendrai au courant. Pour le moment, tu es le seul français au courant de mes démarches et enquêtes en cours.

Voilà pour les nouvelles professionnelles (Ha oui. J'oubliais: Je suis sur un gros projet de télévision officielle cette fois. Une série touchant à l'insolite. Des reportages en France sont prévus. Peut-être nous reverrons-nous plus tôt que prévu.) Personnellement, [REDACTED]

OVNI-ALERTE

page 3

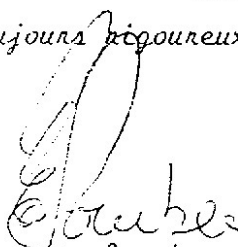
Cela-dit, voici ma nouvelle adresse personnelle: 21, rue Fabre Drummondville (Qc) J2B 3C6 (819) 474-6864. Au Canada, Québec pour être précis, le numéro correspond à 474-OVNI. C'est un numéro spécial qui m'est bien utile dans le cas présent.

Bon, voilà assez écrit, j'ai les doigts en compote...

Sérieusement, je ne suis vraiment pas porté à croire Ferguson, ce gars-là à une tête qui ne me revient pas... Soyez prudent dans vos déclarations car il pourrait bien un jour sortir le chapeau du sac pour se racheter et dire à toute la face du monde (dans l'objectif de vous discréditer) qu'il a eu la brillante idée d'inventer le cas pour "tester" la capacité des autres ufologues à découvrir le pot aux roses... Ainsi, la belle histoire des cercles anglais pourrait se répéter....

W A R N I N G

Salut Michel et continue ton beau travail qui me semble bien être toujours rigoureux... Bravo...


François Bounbeau

Mr Eric Maillot
20, rue Jean Moulin
08800 Monthermé
Tel: 24.53.08.06

le 12/11/1991,

Monsieur Bourbeau,

Etant co-auteur du texte sur "la comparaison de deux cas de RR3" et surtout travaillant en étroite collaboration avec Michel Figuet, je me permets de vous exprimer mon opinion sur ce sujet.

Tout d'abord merci à vous d'avoir répondu à notre courrier en nous permettant ainsi de comprendre mieux cette coïncidence des scénarios des deux cas. Le comportement de J.Fergusson semble très suspect en effet.

J'aimerais vous faire remarquer que l'idée d'une copie par J.Fergusson était envisagée clairement dans notre conclusion. Elle aurait été hâtive si nous n'avions envisagé que cette possibilité sans information complémentaire. D'où la nécessité d'en proposer d'autres en toute objectivité.

Vous avancez une opinion discutable (mais non infondée) sur le fait de rechercher vainement des cas similaires. Je ne vois pourtant aucune autre méthode pour prouver l'existence d'un phénomène méconnu et réel physiquement. Cette méthode est celle qui fonde toute science physique et reste la seule (ou presque) recevable par des scientifiques. Il existe bien un lien entre les aurores boréales et les ovnis, ou entre la lune et les ovnis: c'est celui de la méprise.

Enfin je ne crois pas, après lecture de son ouvrage, que J.Fergusson ait eu l'idée de piéger qui que ce soit. Si tel était le cas nous ne serions pas du lot. Pour ce qui est des cercles anglais, les deux joyeux sexagénaires ne sont pas les auteurs de tous les cercles et surtout pas des premiers... Cette affaire restera longtemps mystérieuse tout autant que douteuse (origine humaine très probable mais inconnue).

Il m'est agréable de lire qu'il existe encore des ufologues ayant des cas solides (a priori) et qui effectuent les démarches nécessaires à leur compréhension (analyses, enregistrements, ...). Bonne continuation!

Constituant parallèlement à notre fichier informatisé des cas français avec effets physiques un autre fichier des cas étrangers, je vous serais reconnaissant de nous tenir informé des évolutions ou conclusions de vos enquêtes à Ste Marie de Monnoir et Dollard des Ormeaux. Cas que je garde confidentiels puisque l'information ne m'était pas adressée en propre.

En vous souhaitant du succès pour votre émission, recevez Monsieur Bourbeau mes salutations cordiales.

Eric Maillot, vice-président de la SERPAN



-Mme Darnault, une proche du témoin:

Ayant été sur les lieux et étant très impliquée dans cette affaire, la discussion fut instructive. Cette longue conversation fut enregistrée et me permis d'apprendre que Thierry Pinvidic avait effectué une enquête sur ce cas (~~Encore un méandre de la~~ communication). J'appris aussi, entre autre, que le dessin publié de l'ovni n'était pas de la main du témoin (comme trop souvent dans des cas intéressants).

-Thierry Pinvidic :

Il me confirma son intervention passée auprès du témoin et de Mme Darnault, me confirma avoir obtenu d'elle des négatifs qui ont été tirés (mauvaise qualité) avant leur disparition (saccage de boîtes aux lettres). Il accepta de me transmettre son dossier sur cette affaire. Ce dossier me fut rapidement transmis.

-Mr J. Pierre Grangeon:

Un premier courrier étant resté sans réponse, cet appel visait à relancer ma demande. Il m'en confirma réception, me relata sa participation à l'enquête, m'informa qu'une partie de ses documents (enregistrements, photos) pouvaient être en possession de M. Méheust, m'assura d'une réponse (envoi de diapos et autres infos en sa possession). Aucune réponse à ce jour.

-Bertrand Méheust:

Plusieurs essais à plusieurs numéro n'ont pas suffi pour le rattraper au vol. Il a fallu le hasard de l'émission "Raison de plus" pour le rencontrer. Il devrait me transmettre ses documents. En attente donc. Il estime peu probable ce type de méprise.

Suite à mon entretien avec Mme Darnault, je la recontactais par courrier pour obtenir diverses informations ou précisions.

Vous en découvrirez le contenu dans ce bulletin.

On notera que l'orientation du départ de l'ovni a varié avec le temps. Il est à remarquer que la dernière réponse est raccourcie et sent la fin de dialogue (Fréquent lors de vérifications épistolaires portant sur des détails). Je n'ai pas encore tenté de relancer.

La piste de l'hélicoptère EDF devrait aussi être vérifiée.

J.P Grangeon m'a informé de la possibilité de l'installation d'une ligne HT à cette époque. Le Groupe des Travaux et Aménagements de l'EDF ou le CRTT de haute Vienne reste à contacter.

Un ami m'a récemment informé de l'existence de véhicule sur pattes mobiles motrices utilisés par EDF pour l'installation de lignes sur des terrains fort pentus. Il tente d'obtenir un document sur cet engin.

Il y a peut-être là un rapport avec les traces à vérifier.

J.P Grangeon m'a aussi fait part de la présence d'une zone militaire (non mentionnée sur mes cartes). On pourrait donc envisager un hélico militaire. Mais que viendrait-il faire en stationnant là et non plus bas où cela est plus aisé? Et pourquoi ces traces au sol? On ne peut que regretter que des contacts épistolaires n'aient pas eu lieu avec ces militaires (centre de détection radar? manoeuvres?) pour obtenir diverses informations. Aujourd'hui cela paraît mission impossible.

Enfin si le numéro de procès verbal ou la date de l'enquête de gendarmerie était disponible, il aurait été aisé de faire une demande du PV auprès du procureur. Faute de ces infos élémentaires, pas de PV.

En conclusion provisoire:

Après de multiples appels longues distances et de nombreuses heures à rédiger des courriers , je ne suis guère plus avancé qu'au départ de ma démarche. Pas étonnant que beaucoup préfèrent l'"ovni non-expliqué qui se suffit à lui-même", voir "l'ovni halluciné" à l'"OVI méprise possible qui reste à démontrer". C'est en tout point une position fort économique.

Si parmi vous, quelques uns peuvent apporter leur concours par leurs informations , suggestions ou collaborations dans cette contre-enquête, ils sont les bienvenus...

Jacques Scornaux a accepté de faire des recherches de documentation sur l'aspect prospection minière (Bibliothèque de la Villette).

RECHERCHE DE PROCES VERBAUX DE GENDARMERIE

A partir de la base de données "OVNI à effets physiques/OVI" de la SERPAN ,il est aisé de lister tous les cas ayant fait l'objet d'un PVGN. Très peu de ces documents officiels sont dans les dossiers ufologiques. Il serait donc intéressant de contacter les divers procureurs de la République concernés pour obtenir ces PV.

Tout membre susceptible de s'atteler a cette tâche ferait une action fort utile pour l'ufologie et la SERPAN.
Contacter Eric Maillot pour obtenir ce listing.

Enfin, les quelques PV possédés par certains membres SERPAN devraient être recensés en vue d'éviter des demandes inutiles auprès des autorités. Merci d'en informer Gilles Munsch ou Eric Maillot en vue d'une future publication de ce recensement dans le bulletin.

CAS RESSEMBLANTS

Alain Gamard cite, dans un courrier, le cas de la "Montagne aux Alouettes" comme ressemblant fort a celui de Cussac en ce qui concerne la manière dont les entités pénètrent dans l'ovni.

Cette observation étonnante fut faite par de nombreux enfants d'une colonie de vacance. Voir courrier Alain Gamard.

Quelqu'un sait-il si tout à été fait pour rechercher ces témoins?
Un membre serait-il intéressé par cette recherche?

Des cas de ce type ,possédant des similitudes partielles ou totales, vous sont-ils connus? Si oui, faites nous en part.

Cela pourrait motiver quelques approfondissements.

Mr Eric Maillot
20, rue Jean Moulin
08800 Monthermé
Tel: 24.53.08.06

Cher monsieur Lagarde,

Le cas de Jabreilles-Les-Bordes, présenté dans "Mystérieuses soucoupes volantes" a retenu notre attention pour la qualité de l'observation et son étrangeté.

En collaboration avec Michel Figuet et Gilles Munsch, nous recensons, vérifions, complétons et étudions depuis trois ans des observations d'ovnis avec effets physiques allégués. Ces cas sont stockés dans un fichier informatisé pour des analyses statistiques multi-critères.

En vue de constituer un dossier solide sur cette observation du 25 juillet 1970, votre aide nous serait précieuse. Nous vous serions gré de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1/ Possédez-vous un dossier sur ce cas?

Seriez-vous disposé à nous transmettre pour prêt originaux ou copies pour étude (à nos frais)? Tout document (cassette, plan, croquis, notes, brouillons) est le bienvenu. Aucun usage mercantile ne sera fait de ces documents et un reçu vous sera transmis si vous le souhaitez. Leur confidentialité peut aussi être conservée.

2/ Avez-vous connaissance d'autres enquêtes ou compléments effectués sur ce cas après le passage de messieurs Gaille et Gorce?

3/ Possédez-vous des photographies liées à ce cas (paysage, traces,...)? En avez-vous les négatifs en vue d'agrandissement?

4/ Savez-vous si une recherche de radio-activité a été effectuée sur les lieux?

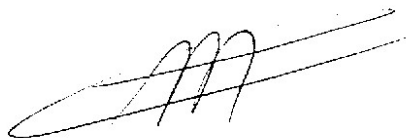
5/ Des prélèvements d'échantillons divers ont-ils été effectués sur les traces? Si oui, qui les possédait? Y a-t-il eu analyse?

6/ La croissance des végétaux a-t-elle été suivie après l'enquête de messieurs Gorce et Gaille?

7/ Existe-t-il un moyen de retrouver le site exact (5m près) des traces?

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant d'avance pour votre amabilité, recevez monsieur Lagarde, mes sincères salutations et mes bons voeux pour 1992.

Eric Maillot



Mr Eric Maillot
20, rue Jean Moulin
08800 Monthermé
Tel: 24.53.08.06

Objet: Demande d'information

Monsieur,

Je vous serais gré de bien vouloir m'informer sur les points suivants ayant trait à la prospection aérienne.

1/ Possédez-vous des documents relatant ou illustrant les méthodes et moyens (équipements) de prospections aériennes en 1970 (avion ou hélicoptère)?

2/ Des hélicoptères ont-ils été utilisés pour des recherches minières ou géologiques aux alentours de la division minière de la Crouzille en juillet 1970?

Si oui, de qui dépendait alors cette prospection? (C.E.A, B.R.G.M, société privée,...)

De quel type d'appareil s'agissait-il? Où était-il basé?

3/ La division de la Crouzille était elle équipée ou usagère d'hélicoptères pour d'autres motifs en 1970?

Si oui, où se situait l'héliport?

4/ Le secteur de Jabreilles-les-Bordes a-t-il été prospecté au sol ou en aérien en 1970? (Date si possible. Merci)

Dans l'éventualité où vous ne seriez en mesure de me fournir les divers renseignements souhaités, je vous prie de bien vouloir m'indiquer les coordonnées d'un service susceptible de le faire ou de transmettre ma demande.

Avec mes remerciements pour votre amabilité et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Eric Maillot



Eric Maillot
20, rue Jean Moulin
08800 MONTHERME
Tél: 24.53.08.06

S.E.R.P.A.N

Le 02/03/1992,

Monsieur,

Comme convenu suite à notre conversation téléphonique de ce jour avec Mme Monique Bove, je vous transmets le dossier ci-joint en vue de vérifier une hypothèse explicative possible sur une observation d'un appareil non identifié (ovni) en été 1970 à Les Bordes (Hte Vienne), lieu dit le Peu Fourneau.

L'observation pourrait s'expliquer par une description déformée d'un hélicoptère en station près du sol (ou posé?). Le témoin aurait été ébloui par le soleil se reflétant sur la verrière de l'appareil. Si tel pouvait être le cas resterait à expliquer le motif de sa présence ainsi que des 4 traces au sol dûment constatées.

La thèse d'un hélicoptère utilisé dans le cadre d'une prospection géologique ou minière m'a semblé cohérente au vu des points suivants:

- Le seul appareil commun capable de surplace puis d'envol vertical tel que relaté par le témoin étant l'hélicoptère.
- Présence d'une exploitation minière d'uranium (division de La Crouzille) en prolongement de la trajectoire de départ de l'appareil.
- Utilisation de l'hélicoptère pour la prospection serait le motif.
- Présence d'une faille géologique sur le site des traces expliquerait peut-être le choix du lieu.

Il restait donc à vérifier la présence d'arguments ou de preuves pour:

- 1/ confirmer la présence possible d'un hélicoptère sur ce site.
- 2/ identifier le type d'appareil utilisé (dome surmontant une verrière à vitres rectangulaires, hublots arrondis inférieurs)
- 3/ expliquer l'origine des traces avec ici deux pistes possibles:
 - lien indirect avec l'hélicoptère: Site d'un sondage (émanométrique, carottage, électrique,...)
 - lien direct avec l'hélicoptère: Train d'atterrissage à 4 pieds indépendants disposés en rectangle (équipé de semelles ou roues). Le Westland Wasp possédait un tel équipement.

Parmi les éléments susceptibles de pouvoir corroborer cette hypothèse:

- Si sondage il y eut alors celui-ci est planifié et répertorié
- Si prospection il y eut alors celle-ci est planifiée et répertoriée
- S'il s'agit d'un hélicoptère de prospection, les modèles et équipement sont connus de leur utilisateur (COGEMA, ou autres sociétés).

Je fais donc appel à votre compétence et connaissance technique en ce domaine pour obtenir les informations nécessaires et disponibles. Votre avis argumenté (pour ou/et contre) sur cette hypothèse serait apprécié.

Une autre observation d'un objet volant non-identifié en station près du sol ,ayant fait elle aussi l'objet d'un procès verbal de gendarmerie, fut faite à Vins-sur-Caramy(var) mi-avril 1957 .Un petit hélicoptère (type Djinn) pourrait en être l'origine.

Lors de recherches d'archives en bibliothèque, j'ai appris que des prospections par hélicoptère, notamment d'uranium, avaient eu lieu dans le Sud-Est de la France à cette même époque. Ceci pourrait être une autre piste explicative pour ce cas (en plus de l'hélicoptère civil ou militaire). Sur carte minéralogique du BRGM ,Vins-sur-Caramy est répertorié comme gisement d'aluminium (bauxite) uniquement. Existerait-il un moyen de vérifier la valeur de cette explication possible?

En vous remerciant de votre aimable et précieuse collaboration, recevez, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Eric Maillot (membre de la SERPAN)

Pièces jointes:

- Rapport d'enquête
- But de l'association SERPAN

Base de données "Effets physiques allégués d'OVNI et OVI"

Actuellement 1150 fiches sont dans la B.D. La saisie est arrêtée jusqu'à la fin des congés scolaires d'été pour établir un descriptif complet de la structure et de la codification utilisée. Quelques vérifications ou compléments de fiches, mises à jour des fichiers papiers avec la B.D, tris et tentatives d'études statistiques à partir d'un logiciel adéquat et performant seront entreprises.

Une liste des ouvrages ayant déjà été compulsé sera faite en vue d'éviter des fiches redondantes (et un travail inutile) et pour inciter d'autres membres à participer à ce travail lors de leurs lectures ou enquêtes ufologiques.

Parallèlement à cela, une liste des cas susceptibles d'être des méprises astronomiques a été éditée pour être sous-traité par Christian Maillot. Il effectuera des recherches de coordonnées géographiques des lieux et les calculs éphémérides. Ceci permettra à E.Maillot d'être partiellement soulagé d'une activité lourde

Continuez bien sûr à transmettre vos cas de méprises probables ou certaines de type astronomique ou autres.

Vos demandes d'études statistiques, d'édition de cas à profil, de tris ou sélections diverses sont bienvenues.

Nous avons un outil, utilisons le!

Un nom pourrait être donné à la B.D . Réfléchissez-y et transmettez vos suggestions.

Lors de la dernière session (N°41) du CNEGU, il fut décidé à la majorité des membres d'exclure de la B.D le fichier CNEGU, ovnis tous types du nord-est. Ceci est désormais fait.

TRANS-EN-PROVENCE

Pour les Rencontres de Lyon 1992, un exposé sur Trans a été demandé par SOSOVNI à Michel Figuet. Vous avez peut-être eu l'occasion de l'entendre.

Un texte d'Eric Maillot sur les analyses effectuées sur la trace, a été intégré dans l'exposé de Michel Figuet. Il sera publié, avec quelques ajouts et dessins, dans la revue du CVLDELN "La ligne bleue survolée?".

Jacques Scornaux va effectuer des recherches sur les origines possibles d'un composé chimique C_2H_2O trouvé, sous forme ionique, dans les analyses GEPAN. Un complément d'information pourrait être recherché auprès du SEPRA en passant par le CNES (voie hiérarchique).

Une occasion de tester ce circuit de communication et de voir s'il est plus efficace que la voie directe qui s'avère être un cul de sac!)

Il escompte aussi pouvoir obtenir une publication du Pr [REDACTED] sur les analyses biochimiques menées par le Pr Bounias.

Michel FIGUET

le 10/1/1992

S.E.R.P.A.N
VILLA SABI-PAS
N. 98 BEAUVALLON
3120 STE-MAXIME

EMT

à me retourner
S.T.P.

Cher monsieur,

Pouvez-vous avoir l'amabilité de me dire
si vous avez retrouvé la date de l'engin de
forage sur le terrain plein à N. ^{la présence}

81 ou 83 ?

A quelle date clb^{me} Castellon a constaté les
vibrations provoquées par les explosions dues aux tests
de recherche pétrolière dans la région ?

En ce qui concerne la présence de la tour de forage
jaune, vous m'aviez dit que c'était l'époque du mariage
de votre fille je pense. - - Camil - 1979

Vous trouverez ci-joint un plan du terrain des
Nir. Pouvez-vous avoir l'amabilité de mettre une +
en rouge sur l'emplacement de la tour de forage.

Recevez, clb^{me} Castellon, mes salutations
distinguées.

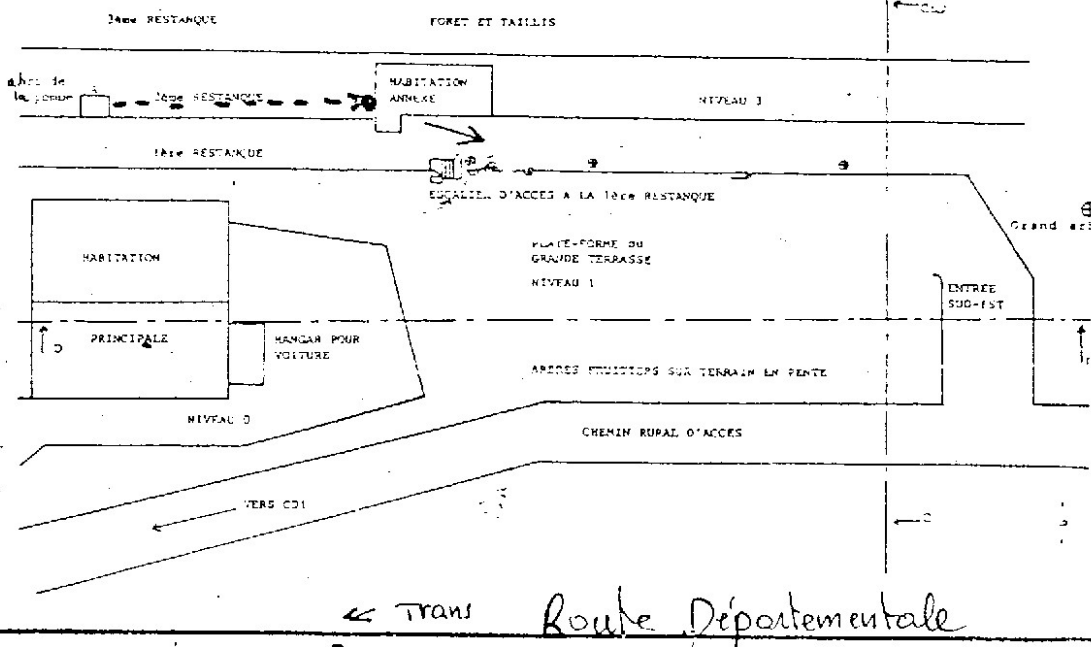
clb Figuet

17/10
 en réalité
 de l'abri à pompe qu'il construisait
 au mur ouest de
 la maison annexe

Déplacement du Témoin ---

Plan du terrain

Echelle 1/250"



Veuillez m'excuser, mais mes souvenirs
 dans l'impossibilité de me donner les
 dates précises.

Position
 de
 votre ancienne
 maison !

S.E.R.P.A.N
 VILLA SABI-PAS
 RN. 98 BEAUVALLON
 83120 STE-MAXIME

Michel Figuet étant en bonne relation avec M. Niccolai, certaines questions sur le passé du site, la trajectoire et l'assiette de l'ovni ou le lien trace/ovni seraient à poser au témoin. Une liste de ces questions sera dressée sous peu. Elle servira de conducteur à cet entretien qui ne peut pas être improvisé vu son importance.

Cela nous permettra peut-être de connaître des éléments flous ou imprécis de cette observation et de cette trace.

Bruits de coulisses d'une émission TV

Notre président, Michel Figuet, fut l'invité de Claude Sérillon sur A2 dans l'émission "Raisond de plus". Vous avez pu le voir témoigner sur son observation de Fort de France en 1965 et faire une bonne prestation télévisuelle.

Ce que vous n'avez pas pu entendre, ce sont les propos qui furent tenus après l'émission lors d'un pot offert par le réalisateur.

Voici quelques informations obtenues lors de ces mondanités. Ces lignes sont approximatives quant aux paroles exactes. L'esprit y est.

-Sur question à J.J Vélasco concernant Bertre:

"La trace de Bertre n'a rien de probante..."

Le témoin a été influencé par le thème ovni... Il a vu quelque chose mais difficile de dire quoi."

(C'est du Vélasco: A cent pour cent approximatif!)

-Conversant avec le réalisateur qui désire savoir si le SEPRA a réussi après tant d'années d'études à définir un profil type de l'ovni, J.J.Vélasco déclare qu'il n'y en a pas. Je me permet d'ajouter à l'attention du réalisateur qu'en fait le GEPAN a démontré qu'il y en avait plusieurs. Mr Vélasco confirme et enchaîne:

"On a pu constater des effets physiques typiques des ovnis (mais aussi des OVI!) sur des véhicules. Particulièrement des arrêts moteurs, baisses des phares, parasites radio qui montrent que le phénomène possède une énergie quantifiable (Il a bien lu Confrontation de Mr Vallée!)"

Mr Ribes ajoute alors que c'est toujours sur des véhicules essence. Je m'imice encore en précisant que quelques cas existent pourtant sur diesel. On confirme. Vélasco poursuit avec les effets quantifiables de Trans et montre l'importance de cette approche. J'en profite alors pour demander à J.J Vélasco pourquoi, s'il considère l'aspect effet physique comme important, aucune étude du GEPAN n'ait été publiée à ce sujet. Etrange paradoxe?

Réponse: "Des études ont été entreprises mais on a du s'arrêter faute de moyens... Cela n'était pas au goût de tout le monde."

Je lui demande si cette étude a été ou sera reprise par le SEPRA.

"Nous fonctionnons en effectif réduit et ne pouvons tout faire. Je me bats actuellement pour que le SEPRA ait une crédibilité auprès des scientifiques et du public. On se moque encore quand je parle de cela. Ce n'est pas facile avec les critiques internes et externes. Le CNES est une entreprise ayant des buts économiques, les ovnis ne sont pas prioritaires"

Je suggère alors plus de communication réelle avec le public, des relations plus ouvertes avec des chercheurs privés estimés sérieux, une information documentée comme à l'époque du GEPAN, ... Toute chose qui permet de mieux se faire comprendre et d'avoir des résultats peu onéreux. Embarrassé, JJV s'éclipse vers quelques admirateurs moins curieux.

Tiens, voici Léon Brénig qui raconte la vague belge. Je tends l'oreille.

"Les militaires belges n'ont pas encore fini d'analyser les données des bandes F16... C'est pour être absolument sûr qu'il ne s'agisse pas de contre-mesures... Un rapport de la FAB devrait être publié sur toutes les données de cette affaire et leur conclusion ...

Il semble que les ECM soient très improbables car la cible se déplaçait presque toujours radialement par rapport à l'avion. Ce qui rend techniquement très difficile des contre-mesures... La FAB a reconstitué très précisément le trajet de l'ovni par rapport au sol."

Michel Figuet lui présente alors son dessin humoristique sur le triangle d'étoiles pour confirmation de la méprise. Réponse:

"La thèse de vrais ovnis semble ici être confirmée... On a pu corroborer les mouvements observés au sol avec ceux de la cible (données FAB)... Les mouvements observés par les gendarmes ne sont pas dus aux étoiles, Ils sont assermentés et ne peuvent confondre".

Je constate alors que si tout est si clair, on doit désormais savoir si oui ou non un AWAC volait ce soir là (vu par les gendarmes).

"La dessus nous n'avons pas d'info précise. L'OTAN doit le savoir mais on n'a pas de réponse."

Je fais préciser en demandant si des démarches directes entre SOBEPS et OTAN ont été tentées.

"Non mais on a demandé à la FAB de le faire et ils ne l'ont pas fait"

Je suggère que la fierté de la FAB y est peut-être pour quelque chose et qu'il serait temps d'essayer la voie directe.

"Ce serait trahir la confiance que nous a fait la FAB en nous aidant à obtenir des moyens matériels important. On ne peut leur faire ça."

Edifié sur la logique SOBEPS, je laisse à L.Brénig un petit répit et m'accorde une orangeade pour m'en remettre. Puis je reprends le fil de ses propos:

"Beaucoup de scientifiques (une centaine) s'intéressent désormais au sujet... La polémique belge a cessé. Ceux qui nous critiquaient se sont discrédités lors d'une conférence devant des scientifiques.

...La vente du livre est un succès inattendu (+15000)"...

Puis arrive une parole que je n'attendais pas:

"Les militaires ont montré que les accélérations sont importantes, ils confirment les 40G".

Surpris de voir resurgir ce serpent de mer, je questionne:

-Mr Meessen avait pourtant dit dans la presse (figaro-magazine 1991) que les vitesses étaient bien supérieures à celles annoncées au départ. Ceci n'implique-t-il pas que l'accélération en soit augmentée?

"Meessen n'avait pas toutes les infos à l'époque où nous avons fait les calculs. Les paramètres étaient incomplets lorsque je vous ai rencontré."

-Vous n'aviez pas l'info mais Mr Meessen l'avait.

"Non, après seulement. De toutes façons, les militaires ont eux-même refait les calculs... Meessen, c'est autre chose."

-J'ai personnellement vu (nous étions deux) la grosse notice technique du radar F16 dans les mains de Mr Meessen. Il avait donc bien la même information que les militaires.

Très très gêné, L.B s'esquive aussitôt en écoutant un autre interlocuteur. Je laisse reposer.

- "Nous savons que pour les cas solides de la vague ce ne sont pas des avions furtifs connus, ni des avions courants, ni des hélicoptères, ... On ne voit pas pourquoi des engins militaires secrets viendraient là ... Cela semble bien peu crédible mais l'hypothèse de tester les défenses de l'OTAN se conçoit...".

A noter aussi dans le discours qu' "une fois" on se réfère à la journée du 31mars pour montrer que TOUS les ovnis belges peuvent foncer ou stationner ou avancer au pas et que "tantôt" l'on entend que cette journée et ses événements sont atypiques de la vague (Est-ce de la logique floue?).

J'interviens pour signaler que la thèse engin secret ne tient pas sur toute la durée de vague et qu'elle n'est plausible que ponctuellement.

-J'ai remarqué dans les cas typiques une famille d'observations s'apparentant à des hélicos vus de nuit. Michel Bougard en convenait. avez-vous fait des vérifications sous cet angle (hélico médical, EDF)?

- "On a éliminé les cas de méprises de ce genre dans notre ouvrage. On a gardé les plus solides et bien enquêtés." (Refrain attendu!)

- Pourtant au moins un cas publié colle bien avec l'hélico médical en décembre au dessus de Bruxelles. Je détaille. Vous semblez le considérer comme fort mais cette vérification élémentaire n'est pas faite.

- "On l'aurait su par les militaires... Les pilotes de ces appareils eux-mêmes se seraient reconnus et nous l'auraient dit car en Belgique plus personne n'ignore qu'il y a eu des ovnis." (!)

- Peut être les pilotes ignoraient-ils toutes les dates, heures et lieux des milliers d'ovnis observés.

Passé un nouvel instant d'embarras, L.Brénig soutiendra mordicus ses ovnis et après quelques pirouettes sera appelé avec les autres invités à se démaquiller.

Je quittais les lieux épuisé, tant par l'horaire tardif que par la teneur des arguments ambiants.

(Toute ressemblance avec des faits réels n'est que pure coïncidence.)

ETAT DES COMPTES DE LA SERPAN

_____au 25/05/1992_____

I/ Compte chèque SERPAN:

CREDIT: Adhésions et ventes documents SERPAN:	788F00
DEBIT : Frais de gestion bancaire +TVA :	83F02
SOLDE:	704F98

II/ Timbres postes:

CREDIT: Reliquat 1991 :	180F00
CREDIT: Adhésions 1992 :	313F00
SOLDE:	493F00

SOLDE TOTAL AVANT DEBIT FRAIS SERPAN:	1197F98
---------------------------------------	---------

Frais engagés par EMT pour envois postaux de documents SERPAN, de courriers enquêtes au 24/05/92 sur justificatifs: 153F40
Le détail de ces frais sera soumis au président pour accord de débit.

Frais à prévoir:

- envois postaux des bulletins N°1 SERPAN (env 10x15f00)
 - envois courriers pour enquête par EMT (env 50f00)
 - achat document du CISU sur thème "effets physiques" (env 100f par mandat international)
 - Frais d'autres membres sur présentation de justificatif
-

LISTE DES ADHERENTS A LA SERPAN pour 1992

Michel Figuet, Henry Julien, Jacques Scornaux, Thierry Rocher, Raoul Robé, Christine Zwygart, Gilles Munsch, Joëlle Gerby, Eric Maillot, Thierry Pinvidic, Yves Bosson (dont l'adhésion récente, non encore parvenue au trésorier, n'est pas encore incluse dans les comptes sus-cités)

Merci aux membres qui ont généreusement dépassé le plafond de la cotisation.

Alain Gamard n'a pas répondu à une proposition écrite d'adhésion faite sur suggestions de membres de la SERPAN.

RESULTATS DU SONDAGE pour les ORIENTATIONS 1992:

A/ Utilisation de la caisse SERPAN:

1/ Les timbres ont pour but d'affranchir les courriers circulaires transmis à tous:

1 VOIX: 'exclusivement' contre 5 VOIX: 'et ceux concernant les activités de la SERPAN ayant reçu l'approbation de la majorité des membres (tenue d'un cahier des courriers éventuelle)'

constat: Reste à définir ce qui reçoit l'approbation de la majorité des membres! L'usage de la caisse pour des courriers de récupération de P.V. à parfois été barré d'où question: A quoi sert d'avoir une caisse qui ne permettrait pas d'assumer des démarches cohérentes avec les buts de l'association?

Il serait judicieux que chacun fasse une liste claire de ce qu'il estime remboursable et de ce qui ne le serait pas.

Merci de la transmettre au secrétaire ou au trésorier pour délibération par le bureau directeur.

2/ Le compte SERPAN sera utilisé pour:

2 VOIX: achat de timbres uniquement. 4 VOIX: abonnement à certaines revues (étrangères, spécialisées, ufologiques, accès à des bases de données spécialisées) constituant un fond de documentation propriété de l'association dont 2 VOIX incluant des autres propositions: achat photocopieur, scanner ordinateur (à moyen ou long terme)

* Vos souhaits d'abonnement sont à transmettre au secrétaire ou trésorier en y joignant la liste de vos abonnements en cours pour éviter toute redondance.

B/ Les ressources de la SERPAN:

1 VOIX: Uniquement provenant des cotisations des membres (statut actuel)

5 VOIX: aussi de la vente de documents élaborés au sein de la SERPAN dont le contenu est inédit ou n'est pas d'ordre méthodologique.

4 VOIX incluant d'autres propositions (Echange sur B.D. ou paiement; subventions)

C/ L'information des membres de la SERPAN:

6 VOIX: Se fera spontanément, au cas par cas comme actuellement. La fréquence souhaitée serait de 3 à 6 mois. Ce qui est raisonnable.

Gilles Munsch se propose pour la tenue du bulletin si aucun autre membre n'en prend l'initiative. Un tour de rôle serait une autre proposition. La BAL 3812 MINICOM est aussi un moyen d'information rapide.

D/ Diffusion aux membres des travaux effectués au sein de la SERPAN:

1/ diffusion au coup par coup:

5 VOIX: au prix coûtant pour tous les membres (frais port inclus)

dont 2 VOIX: Non paiement pour les principaux concepteurs du document.

*Constat: Les timbres en caisse pouvaient servir à diminuer le coût du document en couvrant les frais de port. Cette solution est rejetée majoritairement... Rappel: le but d'une caisse associative est de servir à des dépenses utiles aux buts de l'association et non d'épargner.

E/ Diffusion de documents hors SERPAN:

6 VOIX: 'Au coup par coup avec paiement' dont 2 VOIX -prix courant (=) aucun bénéfice pour la caisse) et 4 VOIX -prix forfaitaire à la page, formulé aussi ainsi "prix courant plus cher que les membres" (=) bénéfice léger pour la caisse)

Modalité d'édition:

2 VOIX au mieux avec les moyens du bord (faible qualité) contre 3 VOIX sur imprimante de qualité pour la crédibilité (image de marque de l'association) quitte à risquer d'augmenter le coût.

*Constat: il semble que si l'on peut faire avec les moyens du bord et de qualité, tout le monde sera d'accord... Qui a une imprimante Laser à disposition? Cet éventuel membre peut-il assurer la réalisation (saisie) des documents? Nos logiciels sont-ils compatibles?

EMT et MFT travaillent avec traitement texte GEM/évolution SUNSET et des imprimantes Amstrad3160 à 9 aiguilles (qualité faible à moyenne suivant l'état d'encrage du ruban!).

F/ Activité ou apport possible du membre à l'association:

enquête: CZT, RRE, TRR&GMH&EMT(hors Nord.Est possible), MFT

-en sommeil (d'un oeil) jusque fin 1992 pour motif professionnel: TFC.

-Traduction en anglais selon disponibilité: CZT

-Recherche en bibliothèque (OCDE, Beaubourg, Villette, Bruxelles) : J3X, EMT (bibliothèque départementale 08)

-Gestion Base de Données : EMT, MFT

-Vérification de cas: EMT, RRE

-Constitution de dossiers de cas intéressants: GMH

G/ Souhaits et réflexions des membres

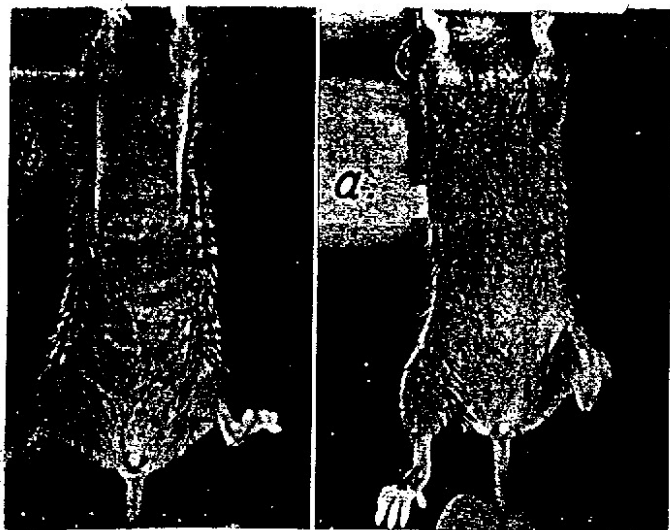
TRR: Une assemblée générale par an serait à organiser.

(Reste à savoir où et quand?) L'usage de la BAL 3612 MINICOM sur Minitel est à promouvoir (C'est en effet très pratique et peu onéreux à l'heure de la dose).

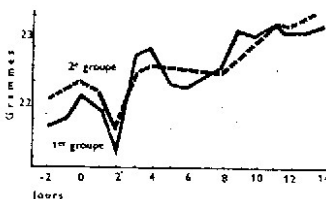
Suite à ce sondage le bureau directeur vous soumettra après réception des diverses informations nécessaires, un texte d'orientation pour vote.

Eric Maillot, trésorier

Influence des champs magnétiques sur le vivant.



magnétiques a des répercussions nettes sur leur développement. Le schéma ci-dessous traduit une expérience effectuée sur deux groupes de souris par J. et M. Barnothy. Les animaux ont été exposés dans des conditions différentes à un champ de 9 400 oersteds. Dans les deux cas, on constate une très nette chute de poids au deuxième jour de l'exposition. Par la suite, l'organisme perturbé retrouve son équilibre et la croissance reprend. Les animaux qui se sont développés en présence d'un champ magnétique possèdent une longévité exceptionnelle. Les deux souris présentées ici ont le même âge. Celle de gauche, qui présente un aspect beaucoup plus jeune, a été exposée dans sa jeunesse à un champ magnétique.



Les champs magnétiques exercent une action sur le développement des tumeurs greffées ainsi que le montrent les schémas ci-dessus établis d'après les expériences poursuivies à l'université de l'Illinois.

La courbe en trait continu traduit l'évolution de la tumeur chez le sujet magnétisé tandis que celle en pointillé se réfère au témoin. Dans le schéma du haut la greffe provient d'un animal de la même espèce est rejetée vingtaine de jours après l'irradiation alors que le témoin meurt.

Dans la courbe du bas, nous voyons une tumeur réapparaitre après un premier rejet. Mais un second séjour dans le champ magnétique amène sa dégénérescence.

une sorte de choc avant de mettre en place des systèmes compensateurs. Mais, comme les choses ne sont jamais simples, en ce domaine, on doit noter que les baisses de poids varient considérablement d'un individu à l'autre.

Par ailleurs, il est impossible d'établir une corrélation entre l'importance du déficit en poids et l'intensité du champ. Avec un champ de 4 200 oersteds Barnothy a enregistré une insuffisance de 2,2 grammes, mais au cours d'autres expériences à l'université de Californie, l'exposition à un champ de 14 000 oersteds ne provoqua qu'un déficit de poids inférieur à 1 gramme. Avec plusieurs dizaines de milliers d'oersteds, on n'obtient plus aucun effet.

Il faut tenir compte de la position de l'organisme par rapport aux lignes de forces du champ. Selon les déplacements effectués par l'animal dans le champ, l'effet n'est pas le même. Ainsi deux expériences apparemment semblables risquent de ne jamais donner les mêmes résultats. Dans l'expérience effectuée à l'université de Californie, il semble que les animaux aient joui d'une plus grande liberté de mouvement. Précisément, l'effet diminue lorsque l'individu se déplace dans le champ.

Il est probable que de puissants électroaimants seront placés à bord des vaisseaux interplanétaires de l'avenir, soit pour faire fonctionner des moteurs ioniques, soit pour constituer des cuirasses antiradiations. Pour éviter que les organismes des cosmonautes ne ressentent les effets de cette ambiance magnétique, il faudra sans doute imprimer un certain mouvement de rotation à leur habitacle.

UNE EAU DE JOUVENCE

Mais les jeunes souris soumises à des champs magnétiques intenses en portent des traces tout au long de leur vie. On constate, tout d'abord, un très net

retard au vieillissement. Ces animaux semblent avoir une activité supérieure à celle des animaux témoins, tout en ayant moins d'appétit. Il faut donc admettre que le métabolisme de ces sujets est amélioré.

Par contre, les champs magnétiques intenses n'induisent pas d'effets durables chez les individus adultes et n'influencent en rien sur le patrimoine héréditaire. La descendance des animaux exposés est parfaitement normale.

Comment expliquer un tel phénomène? Madeleine Barnothy suppose comme une hypothèse de travail que la présence d'un champ magnétique permet d'éviter certaines erreurs dans la constitution des chaînes d'acide désoxyribonucléique lors de la mitose.

L'acide désoxyribonucléique, molécule codée portant les informations nécessaires pour faire fonctionner la cellule, se compose de deux chaînes parallèles accrochées l'une à l'autre, un peu à la manière d'une fermeture éclair. Lors de la division cellulaire, la molécule se divise et chaque chaîne va reconstituer la chaîne complémentaire. On obtient ainsi deux molécules nouvelles et rigoureusement semblables d'ADN.

Lors de cette opération très délicate des erreurs peuvent se produire. Les « points d'accrochage » sont principalement constitués par des liaisons chimiques très faibles, des liaisons hydrogène, très sensibles aux forces électromagnétiques. Lorsque les liaisons se font mal, l'information portée par les chromosomes peut se trouver altérée. Tout se passe un peu comme lorsque des lignes sont intervenues dans un texte imprimé. Or, il n'existe pas moins de 100 millions de liaisons hydrogène dans un chromosome. La probabilité de telles erreurs est donc relativement grande.

Ces « fautes d'impression » ont pour résultat de perturber le bon fonctionnement cellulaire. Des calculs, faisant in-

tervenir tout à la fois la mécanique quantique et la biochimie, incitent la biologiste à penser que la présence d'un champ magnétique favorise la bonne formation des liaisons hydrogène évitant ainsi ces inconvénients. Dans ces conditions le système chromosomique comporterait moins d'erreurs et assurerait un meilleur métabolisme cellulaire.

Mais, dans le même temps que les biologistes américains faisaient ces constatations, les Soviétiques Krylov et Tarakonova constataient que les champs magnétiques ont pour conséquence de hâter la maturation des végétaux comme les tomates. Tolomei et Murphy faisaient la même constatation sur des graines, mais Evret stoppait la croissance de choux avec des champs magnétiques. Ainsi va le biomagnétisme...

LES REJETS DE TUMEURS

Toute une série d'expériences a été consacrée par l'équipe de Barnothy à la croissance des tumeurs en présence d'un champ magnétique. Les uns ont porté sur des tumeurs greffées provenant d'autres sujets de la même espèce. En soumettant les animaux à des champs de 2 400 à 4 500 oersteds, Barnothy a constaté des rejets de tumeurs dans des proportions de 20 à 80 % des cas. Il n'y a qu'une chance sur mille pour qu'un tel résultat soit dû au hasard.

Par contre, lorsqu'on greffe à l'animal une partie de la tumeur même qu'il a résorbée, les résultats sont beaucoup moins nets, et les doses utilisées sont souvent si fortes qu'elles atteignent le seuil léthal.

Entre greffer une tumeur provenant d'un autre individu et implanter dans le corps du receveur ses propres tissus cancérisés, quelle est la différence? Elle réside en ceci que, dans le premier cas, le système immunologique réagit pour rejeter le tissu étranger alors que

dans le second cas, sa réponse est faible puisqu'il se trouve en présence de ses propres cellules. Ainsi les résultats obtenus semblent s'expliquer rationnellement par une stimulation du système immunologique. Barnothy croit donc qu'il faut se garder de toute extrapolation thérapeutique tant que les résultats d'expériences en cours des tumeurs spontanées ne seront connus.

Il est fréquent de constater des effets antagonistes entre les différents facteurs physiques capables d'agir sur le monde biologique. Ainsi l'infrarouge peut diminuer l'efficacité destructrice de l'ultraviolet.

Des expériences ont donc été tentées à l'université de l'Illinois pour savoir si les champs magnétiques pouvaient contrecarrer l'effet des radiations ionisantes. Les résultats, portant sur 5 souris, ont montré que le taux de mortalité par les radiations ionisantes baissait de 23 à 30 % lorsque les sujets avaient été précédemment exposés à ces champs magnétiques.

Ces résultats ont été publiés il y a quelques années et furent alors confirmés par d'autres chercheurs. Depuis ces expériences sont entourées de la plus grande discrétion. Est-ce parce que les résultats ultérieurs furent décevants, ou, au contraire, trop intéressants?

Il faut toutefois noter que le mécanisme d'action reste complètement mystérieux. D'autant que le phénomène semble valable pour les micro-organismes tout comme pour les champs magnétiques et l'on constate à l'inverse qu'une irradiation préalable diminue l'action de ces champs. Le mystère restera si doute complet tant qu'on n'aura précisé l'action de ces phénomènes sur la production des leucocytes.

Ainsi l'influence des champs magnétiques très intenses sur les processus biologiques n'est guère douteuse, encore que la situation soit loin d'être simple. En effet, nous n'avons rappor-

Science & Avenir

Dec 1965 N° 226

p 820-824

L'électricité à la recherche du pétrole

AUX multiples méthodes de prospection pour les recherches de pétrole, et notamment aux méthodes sismiques, vient s'ajouter un nouveau procédé, qui permet d'établir une carte géologique du sous-sol par simple mesure de résistivité des roches. Combinant une installation mobile robuste et simple avec un ordinateur électronique pour interpréter les résultats obtenus, cette méthode permet des prospections rapides et moins coûteuses qu'avec les moyens classiques, cinq fois moins chères en fait que la méthode sismique.

Le procédé a été mis au point à l'École des mines du Colorado. Il consiste à envoyer dans le sol des impulsions électriques et à mesurer les différences de potentiel dans un réseau de voltmètres placés tout autour et à des distances variables du lieu d'expérience. L'installation mobile comprend cent batteries de 12 V, capables d'envoyer une décharge de 250 kW dans la terre, par l'intermédiaire de deux électrodes distantes d'un millier de mètres. Une dynamo branchée sur le moteur recharge les batteries. Au moment de la décharge, on recueille les indications d'appareils de contrôle placés à des distances de 2 à 16 km.

Les résultats recueillis sont traités par un ordinateur. La nouvelle méthode possède l'avantage de pouvoir déceler le pétrole caché dans les pièges stratigraphiques : formations de roches poreuses difficiles à détecter par les méthodes classiques. De plus, elle semble particulièrement indiquée pour les recherches sous-marines dont on connaît l'essor actuel. En fait, les inventeurs de la méthode résistivométrique ne pensent pas concurrencer leurs prédécesseurs : leur procédé est particulièrement adapté aux premières reconnaissances : les zones prometteuses doivent ensuite être prospectées plus méthodiquement.

Précisons que le fait d'envoyer dans le sol des décharges électriques de cette puissance ne semble dangereux ni pour les prospecteurs, ni pour le voisinage.

↓
Influence sur
les végétaux ??

Un avion qui se gonfle

D'ICI quelques années on pourra voir sur la route des vacances des voitures ayant derrière elles une remorque contenant... un avion. En effet, après le bateau, voici qu'à son tour l'avion devient pneumatique.

Il s'agit d'un appareil à aile delta, gonflable et composé essentiellement d'un élément en bois, d'un petit moteur et d'une cabine pouvant accueillir jusqu'à deux passagers. Bien entendu, ses performances ne sont pas telles qu'il puisse être considéré comme un concurrent dangereux pour l'aviation commerciale ou même les avions de tourisme : il peut seulement voler deux heures et demie à une vitesse de 100 km à l'heure. Cependant, son poids n'est que de 225 kg et l'aile peut être gonflée en une demi-heure et démontée en moins d'un quart d'heure. Ainsi l'aviateur amateur pourra tranquillement garder son avion chez lui et le transporter sur un terrain favorable au décollage (l'appareil n'a besoin que d'une très courte piste pour s'envoler). Souhaitons que l'on mette bientôt au point l'automobile gonflable : comme l'avion, elle ne connaîtra pas les soucis du garage. (Photos RIPS)



UNE DIXIÈME PLANÈTE

EXISTE-T-IL ou non une dixième planète dans notre système solaire ? C'est l'une des questions qui demeurent posées à l'astronomie depuis la mise en évidence de Pluton en 1930. La planète fut découverte par l'astronome Clyde Tombaugh à la suite des travaux de Percival Lowell, qui, étudiant les mouvements d'Uranus et Neptune, avait conclu qu'une planète plus éloignée devait exister. Lors de la mise en évidence de Pluton, les calculs de Lowell se trouvèrent confirmés quant à la position de la planète. En revanche, ses dimensions furent estimées relativement faibles, ce qui fit penser à d'autres que Pluton n'était pas réellement une planète, mais un petit corps céleste. Toutefois, des observa-

tions récentes ont réduit à néant ces hypothèses : Pluton possède des dimensions analogues à celles de la Terre, elle est donc bien la neuvième planète. Cependant, on note encore des anomalies dans les mouvements des planètes du système solaire et ces irrégularités pourraient s'expliquer par l'existence d'une dixième planète. Ce corps stellaire, s'il existe, possède des dimensions si faibles qu'il serait très difficile de le repérer avec les plus grands télescopes. Néanmoins, les chercheurs de l'Institut théorique d'astronomie de Leningrad, viennent d'effectuer de nouveaux calculs qui semblent prouver l'existence d'un autre corps moins grand que Mars, mais beaucoup plus éloigné du Soleil que Pluton.

Vouziers l'Ardennois

A comparer aux cas de "combustion spontanée" Sa 04/04/92

Le sexagénaire brûlé est décédé

M. René Manand, 69 ans, originaire de Monthermé, qui avait été gravement brûlé mardi à 13 h 15 à la résidence, dans le centre hospitalier de la rue Henrionnet, est décédé hier matin des suites de son accident.

Il semble que le feu se soit propagé sur ses vêtements alors qu'il somnolait assis sur une chaise après le déjeuner. Une cigarette semble-t-il serait à l'origine du drame.

Réveillé par la douleur, il s'était levé pour chercher de l'aide avant de s'effondrer un peu plus loin devant l'ascenseur, où il fut secouru par le personnel de service.

L'intervention rapide de celui-ci et aussi pompiers qui ont conduit la victime au service de réanimation, n'a pas suffi.

Et après un transfert dans un service des grands brûlés, hors Vouziers, M. René Manand a succombé malgré les soins prodigués.

Retour des OVNI

Des objets volants non identifiés (OVNI) ont illuminé pendant deux heures le ciel au dessus de San José et d'autres lieux du Costa Rica, selon les témoignages de policiers et de dizaines d'autres personnes cités par la presse locale.

Ce phénomène a débuté vers minuit locale et a coïncidé avec une série de pannes d'électricité qui ont affecté la capitale et d'autres secteurs du pays, selon ces témoignages.

Le commandant de la police métropolitaine, Roberto Guevara, a affirmé qu'il patrouillait près de l'aéroport de Pavas lorsqu'il a vu une lueur très forte qui ressemblait à celle d'un énorme réflecteur volant à plusieurs mètres.

«Le moteur du véhicule et les lumières de l'appareil de radio se sont arrêtés lorsque la lueur est passée près de nous», a-t-il expliqué, ajoutant qu'«au fur et à mesure de la progression de l'appareil des pannes d'électricité se sont produites dans plusieurs secteurs».

Deux autres policiers, qui patrouillaient dans le sud de San José, ont raconté qu'ils avaient vu voler un appareil étrange, lançant des lueurs et émettant un bruit semblable à un sifflement.

Ardennois 04/04/92

Le Var

nice-matin

SAINTE-MAXIME
SAINT-TROPEZ



LE PREMIER QUOTIDIEN D'INFORMATIONS DU SUD-EST ET DE LA CORSE

SIÈGE SOCIAL : 214, route de Grenoble - 06290 NICE CEDEX 3 - Tél. 93.18.28.38

Les Issambres

► Le mystère de la boule de feu

Prévenus hier vers 13 heures par l'appel téléphonique d'un particulier de la présence d'une "boule de feu" vers le col du Bougnon, au lieu-dit « les Cabanes », commune de Roquebrune-les-Issambres, les gendarmes de la Gaillarde ont dépêché sur place une patrouille qui... n'a rien remarqué d'anormal.

Dans le même temps, la gendarmerie contactait tous les aérodromes de la région afin de déterminer si un avion était signalé en difficulté ou perdu. Ce qui aurait pu expliquer la présence éventuelle de cette "boule".

En l'absence de tout élément matériel, le dossier a été clos par les enquêteurs. Peut-être qu'une accumulation de nuages ou un phénomène météorologique très localisé peut expliquer cet étrange phénomène.

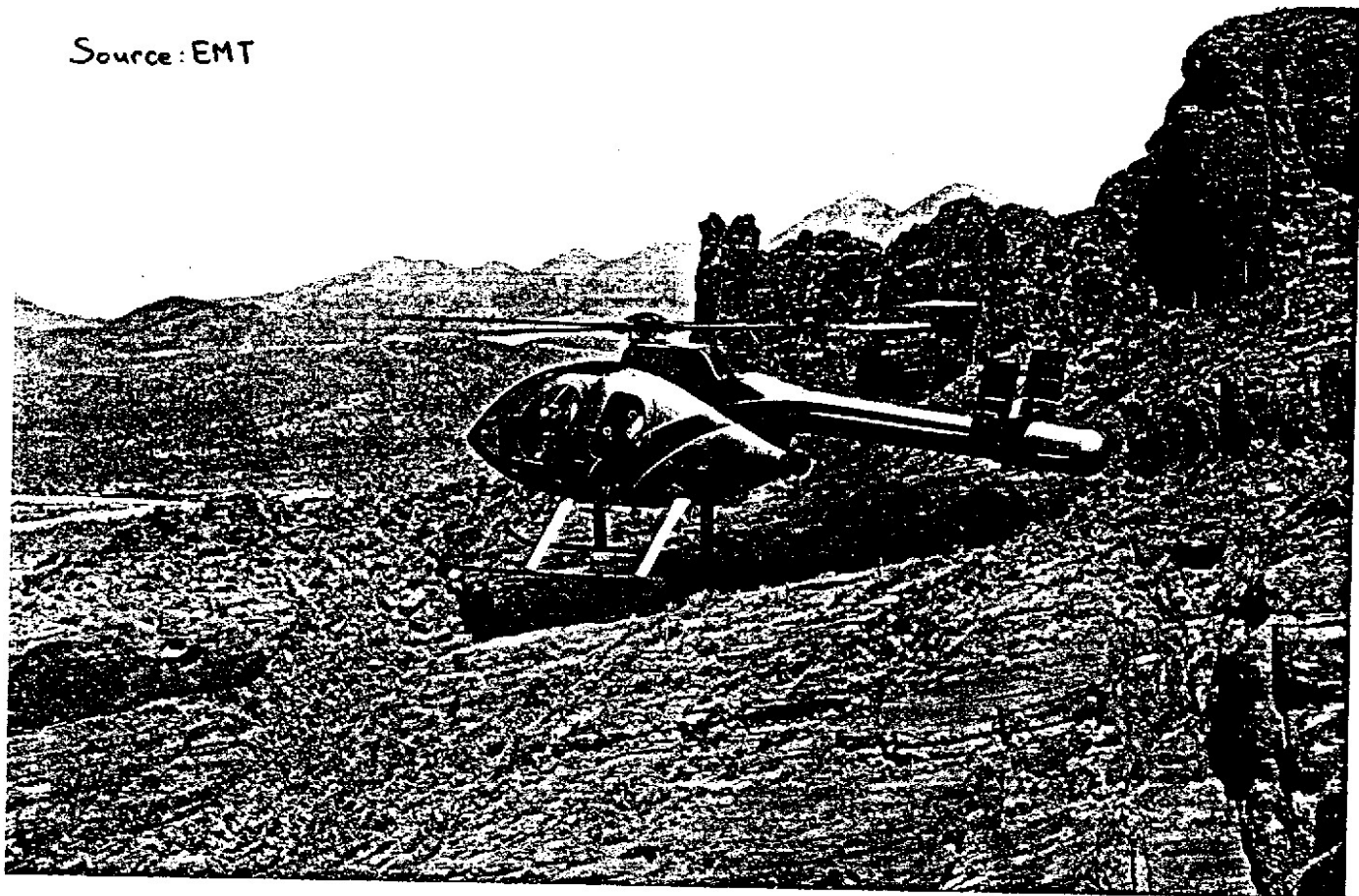
VAR INFORMATIONS

5

MARDI 21 JANVIER 1992

N° 16037

S.E.R.P.A.N
VILLA SABI-PAS
RD 93 BEAUVALLON
83120 STE MAXIME



Le MD 520N / 530N NOTAR

La technologie d'avenir de McDonnell Douglas

Un atterrissage dans une telle situation ne pose aucun problème au MD 520NT - Notar

Le développement

L'entreprise McDonnell Douglas Helicopter Company (MDHC), de Mesa (Arizona, USA), a déjà commencé en 1976 à développer le système NOTAR (NO Tail Rotor). Cinq ans plus tard, c'est-à-dire à 1981, le premier vol expérimental était effectué. De nombreux essais en vol ont suivi pendant six ans encore, jusqu'à ce qu'en 1987 MDHC révèle l'existence du système NOTAR et du projet MD 520N, premier hélicoptère à rotor unique. Le prototype du MD 520N vole depuis décembre 1989, et le premier hélicoptère de série en fait autant depuis juin 1991.

MDHC a aussi commencé au milieu des années 80 le développement du MDX, un hélicoptère de huit places qui volera avec le système NOTAR comme le MD 520N, donc sans rotor anticouple. Le MDX sera propulsé, au choix, par deux Pratt & Whitney PW200A ou deux Turbomeca TM319-2. Sont prévus un poids maximal au décollage de 2450 kg, un poids à vide de 1079 kg, une vitesse de croisière de 150 kts

(278 km/h) et une autonomie de 648 km. L'assemblage du prototype sera accéléré et le premier vol devrait intervenir en 1992. Le but du projet MDX est de faire chuter les frais d'exploitation directs à la moitié de ce que coûte un hélicoptère conventionnel comparable. Les étapes franchies pendant la mise au point du MD 520N facilitent le développement du futur MDX, un hélicoptère de classe moyenne polyvalent et d'affaires, dont les turbines développeront 450 kW (603 CV) chacune. MDHC annonce déjà plus de 300 intentions d'achat et options. Le constructeur prévoit une production d'un millier d'exemplaires pour les dix premières années.

L'homologation de type du MD 520N

Le MD 520N, premier hélicoptère volant avec le système NOTAR, a reçu le 15 septembre 1991 l'homologation de type de la FAA, l'équivalent américain de nos ministères de l'aviation civile. La première machine vendue a été livrée à la police de Phoenix (Arizona).

MDHC a déjà reçu un nombre impressionnant de commandes fermes (quelque 165) et d'options (25). En outre, 17 commandes auraient été honorées à la fin de l'année 1991. Le MD 520N est le premier hélicoptère «monorotor», c'est-à-dire construit de manière conventionnelle mais n'ayant pas besoin d'un rotor de queue pour se diriger sur l'axe vertical et pour compenser l'effet de couple. MDHC espère du système NOTAR d'abord une diminution du bruit, ensuite et surtout une amélioration de la sécurité. Le ministre américain des transports, Samuel K. Skinner, a estimé cette nouvelle technologie suffisamment importante pour qu'il remette personnellement le certificat d'homologation de type à Thomas Gunn, le président de MDHC.

La technologie NOTAR

Elle se fonde pour l'essentiel sur une ingénieuse exploitation de l'effet Magnus produit par la solénoïdation d'un corps en forme de tube, pour assurer la direction sur l'axe vertical et compenser l'effet de couple. Le but

est atteint par la présence d'air comprimé dans la poutre de queue, qui s'en échappe par des fentes aménagées sur le flanc droit. Ce courant d'air contribue à compenser l'effet de couple à raison de 75% environ. En outre, le clapet pivotant d'extrémité et les fentes d'échappement (Direct Jet) renforcent la fonction de direction sur l'axe vertical.

Le physicien Magnus a en effet démontré qu'une force latérale s'exerce sur un cylindre de révolution décalée et soumise à un flux perpendiculairement à son axe longitudinal. Cette force latérale s'exerce aussi quand de l'air est expiré à la révolution du cylindre et le long de sa surface, à condition que l'expiration se fasse à angle aigu par rapport au flux libre. Le flux primaire s'écoule par conséquent sur une certaine distance le long de la face d'expiration et à une vitesse supérieure à celle de l'autre face. Cette différence génère une force latérale correspondante (voir esquisse).

Appliquée au système NOTAR, cette physique commande qu'une soufflante installée à l'arrière du fuselage (Variable Pitch Fan) comprime ce l'air

Mr Eric MAILLOT
20, rue Jean Moulin
08800 MONTHERME
Tél: 24.53.08.06.

Remiremont le 04.12.1991

Mr Gilles MUNSCH
318, Tour de Neuwillers
88200 REMIREMONT
Tél: 29.62.24.32.

S.E.P.R.A.
Monsieur Jean-Jacques VELASCO
18, Avenue Edouard BELIN
31055 TOULOUSE.

Monsieur Velasco,

Suite à notre courrier du 09.11.1989, resté sans réponse à ce jour, nous nous permettons de prendre à nouveau contact avec vous. Conscients que le S.E.P.R.A. ne peut répondre à toutes les sollicitations du public ou du "milieu ufologique", nous espérons néanmoins que vous saurez donner un accueil favorable à notre requête.

Les questions abordées à l'occasion du courrier sus-cité restent posées et nous vous invitons à vous y reporter afin de ne pas alourdir inutilement la présente.

Nous ne reviendrons donc que sur le point essentiel qui constitue la raison première de ces courriers. il s'agit du cas d'OVNI allégué survenu à BERTRE (83) en date du 04.09.1989.

Vous trouverez ci-jointe une copie du dossier issu de nos propres investigations. Ce modeste document ne prétend pas faire le tour de la question pour diverses raisons. L'éloignement géographique nous a notamment interdit de mener une "enquête" immédiate et approfondie. Il résulte donc de nos observations, essentiellement recueillies à l'occasion de notre visite chez le témoin, en date du 26.10.1989.

En rapport direct avec notre centre d'intérêt ufologique, ce sont les "EFFETS PHYSIQUES" allégués sur la toiture qui ont retenu notre attention dans cette affaire. Nous n'avons, pour notre part, rien relevé de déterminant dans ce domaine, peut-être du fait de notre déplacement trop tardif.

Le S.E.P.R.A. ayant conduit, de son côté, une enquête officielle à ce propos, nous aimerions connaître les résultats obtenus ainsi que ses éventuelles conclusions. Les deux années écoulées ont permis de faire "tomber" les intérêts médiatique et ufologique (très relatifs) ayant pu entourer ce fait divers. Aujourd'hui, il nous semble donc permis d'espérer qu'un échange de points de vue, objectif et dépassionné, puisse avoir lieu sur la base de faits dûment établis et vérifiables.

Dans l'espoir de connaître vos remarques éventuelles en regard du document transmis ainsi que votre propre analyse de ce cas, nous vous prions d'agréer, Monsieur Velasco, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric MAILLOT / Gilles MUNSCH

P.J: Compte-rendu d'enquête

Courrier resté sans réponse.

PIERRE KOHLER

Ecrivain et chroniqueur scientifique (RTL, A2)

Astrophysicien CNRS (Dr. Sci.)

"MILKY WAY", 11, ROUTE DE CHALEINE
DROUE-SUR-DROUETTE
28230 ÉPERNON
TÉL. (37) 83.67.16

~~OBSERVATOIRE DE PARIS
DÉPARTEMENT D'ASTROPHYSIQUE
92180 MEUDON
TÉL. 63 475.70~~

Le 25 avril 1984

Monsieur Michel FIGUET
Comité de lecture LDLN
Avenue de la gare
Bourg de Péage
26300 BESAYES

Cher Monsieur,

Votre lettre du 3 mars m'est bien parvenue après quelques péripéties postales, puisque je n'habite plus aux Essarts le Roi depuis quatre ans.

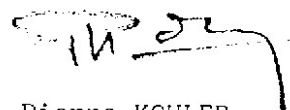
C'est de toutes façons avec plaisir que je vous renseignerai chaque fois que cela sera possible. Il faut seulement prendre patience car la multiplicité de mes activités, et les nombreux déplacements que je suis amené à faire en Province et à l'étranger pour effectuer des reportages scientifiques, ne me laissent guère de temps pour la correspondance. Comme vous le savez sans doute, j'ai démissionné de mon poste d'astrophysicien du CNRS à Meudon en décembre 1980. Depuis lors j'ai basculé complètement dans le journalisme scientifique et ne le regrette pas !

Pour répondre à votre question, sachez qu'il existe effectivement un document (américain) donnant tous les deux mois la liste des satellites retombés; ce document est publié par le Centre Goddard de la NASA (Goddard spaceflight center) à Greenbelt, 20771 Maryland, à partir des observations du NORAD. Cette publication est en principe réservée aux organismes officiels de recherche; c'est pourquoi je continue de la recevoir à l'observatoire de Meudon, qui m'en la fait suivre. Je ne sais d'ailleurs pas si cela vous serait d'un grand secours pour identifier des "rentrées" car il n'est pas précisé l'heure ni les coordonnées du point de chute. Seulement la date et le nom du satellite. En outre, la publication se fait à un rythme assez lent (tous les deux mois), et avec un certain retard. J'ai justement reçu la dernière il y a quelques jours et vous adresse photocopie de la dernière page: vous constaterez que le cas de chute le plus récent qui soit mentionné remonte au 27/2.

Je suis d'accord avec vous: l'Ifologie, comme vous dites, peut être parfois plus intéressante et plus enrichissante que l'Ufologie. Comme vous également, je considère que le cas de Trans en Provence

ne mérite pas la publicité qu'on lui a faite. C'est aussi l'avis de Michel Monnerie. Et l'on peut regretter que TF 1, dans Temps X, en ait fait un reportage. Voici l'adresse de Michel Rouzé: 92 rue de Lourmel, 75015 Paris. Mais il est de notoriété publique qu'il ne répond jamais au courrier ! Essayez toujours; vous serez peut-être l'exception qui confirme la règle...

Je vous lirai toujours avec plaisir.



Pierre KOHLER
Journaliste à RTL
Directeur de Ciel & Espace

P.S La consultation rapide des Tables du GSFC ne m'a fait relever aucune rentrée de satellite le 6/6/83. Mais la classification n'étant pas faite chronologiquement par date de chute, un cas a pu m'échapper.

ROBERT FROUET
S.E.R.P.A.N
VILLA SABI-PAS
RN. 98 BEAUVALLON
83120 STE-MAXIME

Ce cas fort insolite ayant été récemment remis sur la scène ufologique, il m'a semblé utile d'entreprendre quelques démarches visant à obtenir des informations complémentaires à son sujet. Cet ovni n'est tout de même pas banal: plusieurs témoins spécialistes de l'observation, mouvement identiques et complexes, disparition et réapparition, récurrence. Une sacrée colle pour la raison...

Lors du débat télévisé, Michel Figuet fut pris à partie par Mr Heidmann sur la taille estimée de l'ovni observé. Cet échange de propos habilement clos par notre président, met toutefois l'accent sur une information manquante dans ce témoignage: la fourchette de distance.

Aucune information objective disponible ne vient corroborer l'impression de surplomb du domaine de la Pagerie.

En vue de savoir si oui ou non ce phénomène était localisé sur la Martinique (distance inférieure à une dizaine de km) ou se situait à haute altitude et très grande distance (centaine de km), cinq courriers ont été expédiés aux services météorologiques suivants:

- Guyane Française: station de Maripasoula et de Matoury
- St Pierre et Miquelon: station de St Pierre
- Guadeloupe:
- Martinique: Station de Desaix

L'idéal serait de pouvoir écrire aux stations des îles étrangères proches de la Martinique pour consolider cette démarche. Mais pour cela il faut écrire en anglais ou espagnol ou portugais. Des volontaires?

Au mieux l'on peut espérer obtenir des données permettant des recoupements d'azimuts par biangulation/triangulation et des estimations de la distance du phénomène. Au pire (?), une identification...

Un courrier demandant des informations générales sur l'activité du centre de Kourou en Guyane française (ouvert en 1964) pour la période d'août à octobre 1965 a été expédié, courant mai, au CNES/Toulouse. Réponse en attente.

Un courrier, plus ciblé sur le jour d'observation, va être fait auprès du centre spatial de Kourou (situé au Sud Est de la Martinique).

Un courrier similaire serait à faire auprès de la NASA en vue de vérifier l'absence de lancement à partir des pas de tirs de Floride. Certains lancements s'effectuant, à cette époque, de Cap Kennedy ou Cap Canaveral vers l'azimut 120°N à 140°N, profitant d'un réseau d'antennes installées dans les Antilles pour le suivi de trajectoire. Là encore un volontaire s'exprimant correctement en anglais écrit serait bienvenu.

Si, suite à ces démarches, l'absence de tout essai de type astronautique était prouvée, ce dossier n'en serait que plus solide. Si une identification s'en suivait nous aurions le plaisir de comprendre une énigme et celui d'avoir réussi là où les spécialistes scientifiques du plateau de "Raison de plus" ont donné leur langue au chat.

Traduction de la lettre de Willy Smith par J.S.X.

Cher Michel,

Je ne vous ai plus écrit depuis si longtemps que j'en ai honte. Comme vous le savez peut-être, j'ai été très malade en 1989 et il m'a fallu la plus grande partie de 1990 pour récupérer. Pour cette raison, je suis très en retard dans toutes mes affaires. Je vous présente mes excuses pour ne pas avoir écrit plus tôt.

J'ai finalement introduit le cas 650920 dans UNICAT, et je joins une copie du PROFILE pour que vous l'examiniez. Veuillez me faire savoir si des changements sont nécessaires. Je me préoccupe au sujet du nom des témoins. Je n'ai place que pour un nom (éventuellement deux) et j'aimerais écrire les noms de ceux que vous considérez comme les plus importants.

En faisant ce travail, j'ai constaté que j'avais conservé (indument, je le sais) certains documents sur lesquels vous aviez indiqué "à me retourner SVP". Je les avais placés avec d'autres informations dans le dossier relatif au cas, et je suis désolé de ne pas m'être rendu compte jusqu'à présent que je les avais. Bien entendu, je désire vous les retourner, mais vu le temps écoulé, je pourrais ne pas avoir votre adresse correcte. C'est pourquoi je vous envoie cette lettre et j'attends votre réponse.

C'est un excellent cas, et vous avez fait une bonne enquête. Je me suis rappelé que j'avais votre rapport quand je l'ai vu discuté dans le livre de Vallée

CONFRONTATIONS.

Le Projet UNICAT possède maintenant une copie complète du microfilm des dossiers de Blue Book, et je me suis concentré sur ces cas depuis quelques mois. J'ai découvert beaucoup de choses intéressantes, sur lesquelles j'écrirai quand le temps sera venu.

Bien cordialement,

★ ★ ★ ★ ★

Bas de la page 2

(c) DETAILS REMARQUABLES DE L'OBSERVATION

FLAVOR : observation depuis le sous-marin JUNON à l'ancre dans le port ; deux phases.

AW : léger halo lors du vol stationnaire, puis la lumière a disparu (VN)
(19 h 35 à 21 h 04).

CW : nuit claire, ciel sombre -- DU : du trajet suivi par la lumière.

HM : chute à la verticale (RA, VD), fait deux boucles complètes puis vol stationnaire (HV).

IW : nombreux, au fort naval Desaix et à Caravelle (météorologues).

RA : d'une trajectoire horizontale à une trajectoire verticale.

1

RM : boule lumineuse, ou disque sur la tranche, couleur de tube fluorescent.
déplacement lent et horizontal (MS) depuis l'ouest ; distance minimale :
6 miles (10 km).
TW : deux petits ~~points~~ *taches* rouges en dessous lors de l'observation avec des
jumelles.
VA : réapparition comme si rallumé (seconde phase), monte, fait deux boucles
et disparaît vers l'ouest.
VL : diamètre estimé à 300 pieds (90 m) ; puissance lumineuse de 2,3 MW
(Vallée) (IL).
VN : comme une lampe qu'on éteint.
WA : baie de Fort-de-France, Martinique.

REMARQUES : rapport de Michel Figuet dans les dossiers d'UNICAT.

Introduit le 13 mai 1991

le Var Nice-Matin
du Lundi 30/12/91

GRIMAUD

Insolite

Michel Figuet s'attaque aux mystères de l'espace

Pendant deux ans, dans le ciel de Belgique, on a observé un ensemble de phénomènes aérospatiaux non identifiés (ovni). Michel Figuet, qui demeure à Grimaud, s'intéresse depuis vingt ans à ces manifestations pour le moins étonnantes.

Dans le Var, sa dernière observation remonte à août 1988. Il s'agissait d'une barre lumineuse bleue et blanche, qui se déplaçait au-dessus du golfe de Grimaud d'est en ouest. Il a été impossible de déterminer de quelle origine provenait le phénomène.

Le cas le plus intéressant date du 8 janvier 1981 à Trans-en-Provence : un ouvrier d'origine italienne qui travaillait sur un chantier a eu son attention attirée par un sifflement. Intrigué, il s'est avancé dans le sens du bruit et a vu tomber un disque d'environ 2,50 m de diamètre entouré d'un anneau. L'engin a stationné quelques courts instants au sol puis s'est élevé et est reparti vers l'est.

Après le décollage de l'engin, le témoin a remarqué à la base de celui-ci quatre « réacteurs » ou pieds ? Il a ensuite examiné le sol et constaté des traces,

comme si l'objet non identifié avait pivoté sur le terrain. Il y a eu enquête de gendarmerie, des prélèvements ont été effectués et analysés par un chercheur de l'I.N.R.A. et aussi aux Etats-Unis d'Amérique. Il fut constaté que la luzerne sauvage examinée avait subi des perturbations au niveau de la pigmentation. De là à conclure qu'il s'agissait d'un engin extraterrestre, beaucoup de chemin reste à faire avec de longues et ardues vérifications. Néanmoins, Michel Figuet, que le sujet passionne, a engrangé dans son ordinateur six mille cas d'observations, rien que pour le territoire national. Mais ce qui retient son attention, ce sont les mille deux cents rencontres rapprochées avec effets physiques ou non.

Michel Figuet a fondé une société, la SERPAN, dont l'objectif est d'effectuer des enquêtes et des recherches sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés. Si, d'aventure, vous vous trouvez nez à nez avec un ovni, téléphonez immédiatement au 42.20.18.19 mais assurez-vous avant qu'il ne s'agit pas d'une étoile filante !

L. D.

MAXIMOMETRE

Panorama éclectique pour ce baromètre de la semaine. Les anciens combattants, évidemment, se retrouvent à la hausse à double titre. Tout comme le comité de jumelage avec Neuenburg qui s'installe de mieux en mieux dans l'esprit des gens. A la baisse, une nouvelle fois, les travaux (grands et petits) entrepris dans la commune. Ça commence à faire répétition.

▲ A la hausse

ARMAND CARLON.— Le président du comité d'antenne (des associations patriotiques) pourrait y figurer à double titre ce lendemain du 8 Mai. Tout d'abord pour l'organisation impeccable des cérémonies de ce 47^e anniversaire de l'armistice et puis aussi pour sa Légion d'honneur. Il a été fait chevalier, il y a quelques jours, pour les services rendus au groupe des agents administratifs de la Marine nationale.



COMITE DE JUMELAGE.— Collégiens allemands et Maximois ont posé une nouvelle pierre à l'édifice de l'Europe. Petit à petit, sans bruit, serions-nous tentés de dire, l'oiseau fait son nid. Et le jumelage « Sainte-Maxime - Neuenburg » se construit.

Pendant quinze jours, les « jeunes » ont consolidé leur amitié. L'an prochain marquera la dixième année des premiers échanges.



MICHEL FIGUET.— Il a bien tenu son rôle devant les caméras d'Antenne 2, cet ufologue patenté, connu aussi pour être le porte-drapeau des anciens marins. Dans l'émission de Claude Serillon sur les « extra-terrestres ». Cet ex-sous-marinier a fait référence dans ses témoignages et analyses sur les « OVNI ».



▼ A la baisse

Sainte-Maxime

LOU BLAGAIRE

MUNICIPALES.— Lors de sa dernière conférence de presse Paul Bausset a évoqué ces prochaines municipales. Il a même laissé entendre qu'il connaissait déjà quatre listes en voie de gestation. Tiens ? Faisons de la politique fiction et comptons : une, la sienne (il ne dément jamais lorsqu'on l'évoque), ou celle de ses « héritiers », deux, celle d'AGIR, trois, celle de René Burle, quatre, laquelle ? Pensait-il à la gauche ou à des dissidents du R.P.R. (Michel Tirabassi), qui annonce toujours sa candidature. D'ici 1995, on a le temps de voir. Et de revoir.

Var-Matin
du 27 avril 92

OPPOSITION.— A propos d'une éventuelle liste unique du R.P.R. ceux qui rêvaient de récupérer les chiraquiens du groupe AGIR doivent remettre leur projet de rapprochement à plus tard. Après les déclarations du maire (« l'opposition est négative ») et la réponse de Norbert Mathieu (« le maire est un diviseur sans imagination », V.M. de vendredi et samedi dernier), cela paraît moins évident. Comme quoi on peut appartenir à un même parti et s'aimer comme des fous.

A LA TELE.— Michel Figuet, le sous-mariner ufologue (porte-drapeau des anciens marins), participera mardi 28 avril (20 h 30) à la bonne émission télé de Claude Carré et Claude Sérillon « Raison de plus ». Thème du débat après la projection de « E.T. », « Sommes-nous seuls sur Terre ? » Il est certains que Michel Figuet considéré comme un éminent expert sur les phénomènes d'O.V.N.I. sera un excellent témoin. A suivre donc.

dans l'univers

CENTRE CULTUREL.—

serait mal e-

LOU BLAGAIRE

FOOTBALL.— A Juan-les-Pins, le tournoi des poussins s'est terminé par un match imprévu entre les papas et les mamans des petits Maximois. Nous tairons les résultats de cette partie pour ne vexer personne (n'est-ce pas messieurs ?) Il paraît même que Patrick, le prothésiste dentaire en a eu la rage (pas de dent...)

Var-Matin
du 2 mai 92

BRAVO.— A Michel Figuet, l'ancien sous-mannier de Beauvallon. Ce spécialiste des objets volants non-identifiés a fait une très belle prestation sur le plateau de Claude Sérillon, lors du débat sur les extra-terrestres après la diffusion d'E.T.

TIMIDE.— Le serait-elle, Arlette Toucas ? Elle n'ose pas encore dire si elle participera, vêtue en Maximoise, aux prochaines bravades la semaine prochaine. Du coup, dans sa famille, on commence à prendre les pans. Viendra, viendra pas.

MYSTERE.— Il semble de plus en plus difficile pour l'A.S.M. de communiquer les compositions des équipes et le déroulement des matches en terre étrangère. La presse ne serait-elle plus en odeur de sainteté ?

TALENT.— Outre le maniement de la raquette, certains membres du Tennis-Club ont un bon coup de crayon et de l'humour. Ainsi, peut-on voir ce genre de caricature sur les murs du club-house, sur cette photographie, la tête de turo, c'est le jeune Guillaume Grinda.

UN CLAIR DE LUNE A SAVASSE OMBRAGE MAGONIA

Une demande d'information auprès du groupe Magonia fut entreprise par E.Maillot. Le sujet en était une contre-enquête effectuée Magonia sur le cas de Savasse (Drôme) du 04/11/1990 à 21H45 HL.

Un premier contact téléphonique fut pris pour obtenir une précision sur l'azimut et la hauteur du phénomène (motif renseigner la base de données). La possibilité d'une méprise lunaire (voir travaux d'EMT) était le mobile réel de la démarche. Ceci ne fut pas exposé pour éviter toute fermeture de porte a priori.

J.P Calmel transmet fort aimablement le rapport d'enquête.

Suite à ce complément d'information, l'hypothèse de la méprise lui fut exposé succinctement dans un courrier d'E.Maillot ayant pour objet nos travaux sur la B.D ovni/ovi/effets physiques.

Recontacté téléphoniquement pour vérifier si cette hypothèse avait été examinée par J.P Calmel, ce dernier argumenta pour exclure cette possibilité. La lune ne pouvait être visible du fait de la pente du terrain et des résultats des calculs éphémérides effectués, le témoin ne pouvait s'être ainsi mépris vu ses diplômes. Un détail des calculs informatiques éphémérides fut transmis à E.Maillot.

Par acquis de conscience, E.Maillot vérifia sur 2 logiciels différents ainsi qu'auprès du serveur minitel du Bureau des longitudes (3615BDL).

Les valeurs différaient de celles de Magonia. Un bref courrier sur ces résultats et un appel téléphonique en informèrent J.P Calmel.

La méprise lunaire possible ne passait toujours pas mais le doute sur la validité des calculs fut admis de sa part. E. Maillot l'informait alors de son intention de vérifier son idée sur la nature de l'erreur commise en demandant à G.Munsch d'examiner les données de son côté.

G.Munsch fit, sur suggestion d'E.Maillot, un courrier à Magonia pour donner son avis éclairé en la matière. Il conclut que le logiciel utilisé était inadéquat et les données fournies erronées.

Dés lors vous pourrez apprécier et comprendre l'évolution de ce débat en parcourant les courriers en annexe. Les derniers sont restés sans réponse à ce jour.

Moutant avant, puis parallèlement à Savasse, une collaboration ouverte de G.Munsch, E.Maillot et D.Breyse s'était instaurée sur le Rapport de Synthèse Informatisé (RSI) mis au point par Magonia. Ce document étant le fruit imposant d'un projet de base de données généraliste qui nous paraît encore aujourd'hui mériter attention et aide.

Magonia, ayant demandé aux personnes sus-citées de critiquer le RSI pour amélioration, a tenu compte des avis donnés et a créé une deuxième version provisoire du RSI. La version finale est à venir.

Tout allait pour le mieux (apparemment) dans la communication. Jusqu'à ce qu'un clair de lune brise le charme.

TROUVEZ L'ERREUR CONTENUE DANS LE BULLETIN

Trois indices: "Il n'y a pas le même climat partout dans les DOM-TOM."
"Le destinataire rira-t-il de cette perle rare?" "Ile flottante"

ENQUETE DANS LA DROME



UN ETRANGE PHENOMENE LUMINEUX

LE CAS DE SAVASSE

SIGNALÉTIQUE :

- TYPE D'OBSERVATION :

Lumière nocturne ; à priori pas d'interaction avec le milieu (absence de trace ou de rémanence).

- LIEU D'OBSERVATION :

Lieu-dit "Le Cros de l'Ane", commune de SAVASSE (environ 5 kms au nord-est de Montélimar, Drôme).

- DATE ET HEURE D'OBSERVATION :

Mercredi 11 avril 1990 à 22 heures 45.

- DUREE DE L'OBSERVATION : 6 à 7 minutes.

- NOMBRE DE TEMOINS : 4.

- TEMOIN PRINCIPAL : M. Jean-Louis AMAUDRY.

- AUTRES TEMOINS :

Son épouse et ses deux enfants (jumeaux, fille et garçon, âgés de 11 ans).

- METEOROLOGIE :

Ciel légèrement couvert, mistral, pleine lune.

- DATE DE LA PREMIERE ENQUETE :

12 mai 1990.

- ENQUETEURS :

Thierry TACUSSEL et Denis ALARCON.

- DATE DE LA DEUXIEME ENQUETE :

11 août 1990.

- ENQUETEURS :

Denis ALARCON, Jean-Pierre CALMEL et Marie-Josée JEAN.

Observation effectuée
plein sud -

Discontinuation : Sud-Est.

LE TEMOIN PRINCIPAL

M. Jean-Louis AMAUDRY a 38 ans au moment des faits. Solidement bâti, il jouit d'une excellente condition physique. Sympathique, d'un naturel calme et posé, M. AMAUDRY a le contact facile, et s'est montré très coopératif durant notre enquête.

Le témoin a une formation de technicien supérieur en agronomie. Il a occupé un poste dans l'enseignement et a été, par ailleurs, correspondant du journal "LA TRIBUNE". Actuellement, il exerce la profession d'horticulteur. Tous ses loisirs sont absorbés par ses activités agricoles.

Il a déclaré avoir déjà entendu parler des OVNIS, mais sans s'y être particulièrement intéressé.

Impression des enquêteurs : excellente.

LES LIEUX

La commune de SAVASSE, ainsi que les communes avoisinantes, est principalement vouée à l'agriculture (céréales, culture maraîchère, cultures sous serres, vignobles...). M. AMAUDRY a eu l'amabilité de nous signaler une particularité géologique concernant le terrain où s'est déroulée son observation : il s'agit de "diluvium alpin", c'est-à-dire un sol pierreux et acide, vieux de plus d'un million d'années.

La ferme de la famille AMAUDRY est reliée par un sentier d'exploitation à un chemin communal. Celui-ci fait croisement un peu plus loin avec la route départementale 540A.

Pour ce qui est des infrastructures artificielles, signalons la présence vers l'ouest, à environ 4 kms à vol d'oiseau, de la Centrale nucléaire de Cruas-Meysses (4 tranches développant 900 méga-watts chacune).

LES FAITS

Revenu de ses champs où il a travaillé jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, M. AMAUDRY est affairé à donner à manger à l'un de ses chiens, sous le hangar attenant à sa maison, lorsqu'il remarque sur le chemin communal, en face de chez lui, une lumière orangée.

A cet endroit se trouve une réserve de bois qui a déjà suscité dans le passé la convoitise des voleurs. Son propriétaire, un voisin, prend désormais soin de le débiter en rondins de gros calibre (deux mètres de long), pour en rendre la manutention difficile.

M. AMAUDRY pense à cet instant qu'il s'agit d'un véhicule en stationnement que des individus peu scrupuleux seraient occupés à charger.

La lumière orangée persistant malgré sa présence et l'éclairage du hangar,

M. AMAUDRY, de plus en plus intrigué, décide d'aller voir sur place.

Pour masquer son approche, le témoin prend la précaution d'éteindre derrière lui la lampe du hangar (celui-ci se trouve dans l'alignement du chemin d'exploitation menant à la route). M. AMAUDRY se dirige ensuite d'un pas mesuré en direction de la lumière suspecte. Malgré ses soupçons concernant des voleurs, il garde la tête froide ; il nous dit avoir pratiqué les arts martiaux dans le temps, et ne se sent donc pas personnellement en danger.

Après avoir parcouru à peu près les deux tiers de la distance le séparant de la route, le témoin perçoit ce qu'il décrit d'abord comme deux petites taches rouges en l'air, dans l'alignement du chemin.

Quant à la source lumineuse de départ qui se trouve à quelques mètres sous les taches rouges, elle ne peut plus correspondre aux lumières d'un véhicule. Cette impression se mue en conviction au fur et à mesure de son approche. A la rigueur peut-il s'agir de l'intérieur d'un véhicule d'un certain volume (type camping-car), brillamment éclairé, les contours semblant parfaitement définis. Mais, même cette impression va rapidement s'estomper dans l'esprit du témoin car la lumière est également répartie dans ce volume et non ponctuelle.

Arrivé à proximité du chemin communal, M. AMAUDRY, se désintéressant momentanément du reste (la lumière orangée), a toute son attention retenue par les taches de lumière rouge. En fait, outre leur aspect sphérique, elles semblent à ce moment immobiles, à quelque hauteur dans les airs, face à lui.

Il pense alors avoir affaire à un phénomène électrique : il a plu deux jours avant et le sol est encore humide par endroits.

Pourtant ce soir-là, il n'y a pas de menace d'orage. Le ciel est peu couvert, le mistral souffle par rafales, la lune est pleine.

BOULES LUMINEUSES ROUGES EN GIRATIONS RAPIDES, INVERSES L'UNE DE L'AUTRE ET D'INTENSITE VARIABLE. (ASPECT SIMILAIRE A DES FEUX DE BENGAL)
 CELLE DE DROITE TDANS LE SENS DES AIGUILLES D'UNE MON-
 TRE, CELLE DE GAUCHE DANS LE SENS TRIGONOMETRIQUE

IMPRESSION D'UN EFFET
 STROBOSCOPIQUE

TRAJECTOIRES SPIRALOIDES
 SUIVIES PAR LES PARTICULES

CONTOURS DU TRONC DE
 CONE BIEN DELIMITES

TRONC DE CONE:
 PARTIE LUMINEUSE
 ORANGEE OPAQUE

COLONNE CENTRALE OU
 LES PARTICULES NE
 SONT PAS VISIBLES

PARTIE LUMINEUSE
 ORANGEE DE MOINDRE
 INTENSITE: IL EST POS-
 SIBLE DE VOIR PAR-
 TOUT "AU TRAVERS".

CONTOURS DE LA
 PARTIE INFERIEURE,
 MOINS NETS QUE
 CEUX DU TRONC DE
 CONE.

- Estimation des couleurs par le témoin (nuancier pantone):
- les 2 boules rouges : WARM RED U couleur de base 1XR
 - trajectoires spiraloïdes jaune orangé : 1345 C
 - particules orangée mobiles sur les trajectoires spiraloïdes : 1375 C

**CROQUIS DU PHENOMENE LUMINEUX REALISE PAR
 LES ENQUETEURS D'APRES LE TEMOIGNAGE ET LES
 DIRECTIVES DE MR. AMAUDRY**

Alors, foudre en boule ? M. AMAUDRY écarte cette hypothèse d'autant qu'il ne perçoit pas le moindre bruit (pas de bourdonnement caractéristique, par exemple).

C'est de plus en plus intrigué et mal à l'aise que le témoin fait encore quelques pas en direction de ces deux sources lumineuses pour le moins insolites.

Il se trouve toujours sur le chemin d'exploitation en terre battue, et c'est à ce moment que se produit un événement tout à fait inattendu. Selon l'impression de M. AMAUDRY, les deux boules rouges, semblant réagir à sa présence, ont brutalement et considérablement accru leur intensité. Le témoin prend alors conscience d'une série de phénomènes, la manifestation semblant dès lors se révéler à lui dans son "intégralité".

Les deux boules rouges, bien plus lumineuses qu'au départ, paraissent tourner sur elles-mêmes à une vitesse vertigineuse. Leur giration est inverse l'une de l'autre. Celle de droite tourne dans le sens des aiguilles d'une montre, celle de gauche dans le sens trigonométrique.

De plus, elles semblent rayonner des particules lumineuses de couleur rouge-orangée selon des trajectoires spiraloïdes, un peu à la manière des feux de Bengale.

Le tout est assorti d'un phénomène de type stroboscopique qui peut donner l'illusion de ruptures dans les trajectoires, celles-ci paraissant se dilater.

Des variations d'intensité sont également constatées au niveau de la luminosité des deux boules, et ce, à priori indépendamment l'une de l'autre. M. AMAUDRY nous décrit ce spectacle comme étant d'une très grande beauté esthétique, en dépit de son caractère inusité qui commande la vigilance.

Au comble de la curiosité, le témoin, qui peut détailler à loisir le phénomène, aperçoit sur le côté droit de la manifestation, une ligne oblique, tel un contour, défini en fait par la zone limite où les particules lumineuses sont encore visibles.

Portant son regard à l'opposé, M. AMAUDRY peut constater la symétrie avec la présence du même contour parfaitement défini.

Particulièrement attentif à ce nouveau détail, le témoin prend alors conscience de l'aspect général du phénomène. Il nous décrit la chose comme ayant la forme d'un vaste tronc de cône semblant "immatériel", puisque seule la lumière diffuse des particules rend possible la vision de l'ensemble.

La partie la plus évasée de ce tronc de cône est dirigée vers le sol, alors que les deux sources lumineuses sont situées dans le tiers supérieur.

Les dimensions sont difficiles à apprécier, aussi toutes les données chiffrées ne sont fournies qu'à titre indicatif.

A l'aide de quelques points de repère, nous pouvons estimer la hauteur angulaire du phénomène à 20° d'arc environ, le sommet du tronc de cône pouvant se situer à un peu plus de 30° et la base à environ 10° d'arc par rapport au sol.

A ce sujet, M. AMAUDRY nous a précisé qu'à la différence de la partie supérieure paraissant opaque (le tronc du cône), il lui était possible de voir, au travers de la zone lumineuse orangée s'étendant, tel un prolongement, de la base du tronc de cône jusqu'au sol.

Il pouvait ainsi observer tous les détails du paysage et notamment le bosquet situé de l'autre côté de la départementale.

M. AMAUDRY a envisagé de contourner la manifestation mais a aussitôt renoncé, estimant que le volume même de la chose ferait obstacle à sa manoeuvre compte tenu de la présence de la réserve de bois, côté droit de la chaussée, et du fossé, côté gauche.

Signalons qu'à cet endroit, route et accotement font une largeur maximale de 7,5 mètres.

Quant à la distance du témoin au phénomène, elle peut être comprise entre un peu moins de 10 mètres et 20 mètres maximum.

Cette imprécision, du simple au double, peut se comprendre dans la mesure où le témoin a été confronté à un phénomène lumineux, aucun support ou structures matérielles n'ayant été objectivement observés.

Dans ces conditions, la perception de la profondeur est passablement perturbée.

Le témoin, gagné peu à peu par la peur, a encore le temps de noter un détail troublant avant de rebrousser prudemment chemin.

L'impression est fugitive, mais pourtant il croit percevoir un éclat du genre métallique dans la partie centrale du mystérieux tronc de cône. Il s'agit de la seule zone "neutre", les particules lumineuses, après avoir décrit leurs orbites semblant s'y "engouffrer" comme dans une sorte de canal collecteur. Elles ne sont donc pas visibles dans cette zone

qui semble partager le tronc de cône en deux parties symétriques.

M. AMAUDRY n'a plus dès lors qu'une seule idée en tête : alerter sa famille pour l'amener à partager son observation.

Se forçant à ne pas céder à la panique et à conserver un pas calme, il se retourne fréquemment pour s'assurer que le phénomène reste bien en place. Il a la sensation d'être observé. Au fur et à mesure qu'il s'éloigne, le phénomène retrouve son aspect antérieur (feux arrières d'un véhicule, au seul détail près qu'ils sont situés en l'air, et la lumière orange au sol...).

La voix cassée par l'émotion, M. AMAUDRY prévient sa famille occupée à regarder la télévision à l'étage (aucune perturbation de réception n'a été constatée). Il se rappelle avoir prononcé ces quelques phrases hachées :

"Josette, les enfants !... Ecoutez ! Je ne veux pas vous faire peur... Vous allez me prendre pour un dingue... Je crois qu'il y a un OVNI au bout du chemin !".

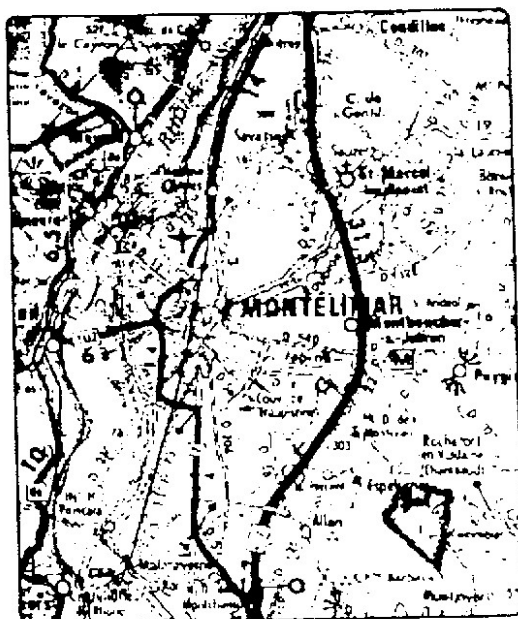
Au timbre de sa voix, la famille réalise immédiatement que l'affaire est sérieuse. Notons au passage qu'à ce moment-là, confronté à un phénomène qu'il ne parvient pas à identifier, le témoin en est arrivé à envisager l'hypothèse OVNI.

Mme AMAUDRY a alors le réflexe de rester à l'étage pour observer le phénomène par la fenêtre. Elle le décrit comme une lumière orange.

Se rappelant la paire de jumelles dans la pièce voisine, elle s'y précipite pour continuer son observation.

Quant aux enfants, c'est au pas de course qu'ils vont rejoindre leur père. Stéphane s'aventurant sur le chemin pour mieux voir, tandis que sa soeur Nelly, apeurée, tente de dissuader son père d'en faire autant.

Celui-ci, ayant entendu dire que des animaux avaient détecté dans certains cas la présence d'OVNIS, a le réflexe de libérer un de ses chiens enfermé dans la cour donnant sur la maison. Aussitôt détaché, celui-ci va rejoindre son compagnon maintenu par une longe devant le hangar et se met à jouer avec lui...



- Localisation du lieu de l'observation. Le village de SAVASSE est au nord de Montélimar.

- Au sud, Malataverne, où eut lieu une observation d'un "tonneau lumineux" le 14/3/1969

- Portion agrandie d'une carte IGN série Rouge, n°115, 1/250.000ème

La lumière émise par la manifestation vient d'augmenter considérablement, à tel point qu'elle est visible à travers les arbres situés dans le pré, face à la maison. L'aspect du phénomène, ou tout du moins la répartition de la lumière a changé. La famille AMAUDRY qui observe au grand complet la chose, la décrit à cet instant de la manière suivante :

Lumière orangée intense, la partie la plus évasée orientée cette fois vers le haut, la portion d'espace illuminée paraissant bien plus importante, un peu à la manière d'un puissant projecteur dont le faisceau serait tronqué.

A ce moment précis, les AMAUDRY perçoivent distinctement le bruit d'un véhicule circulant sur la route départementale. Les événements vont alors s'enchaîner très vite. D'abord la lumière : le phénomène n'est plus visible que sous la forme de deux petits feux rouges. Ensuite le mouvement : il se dégage du chemin communal progressive-

ment et en rase-motte sur une trentaine de mètres.

Il semble alors traverser la route départementale en oblique à la hauteur du croisement en direction du champ opposé lorsque l'automobile entendue précédemment débouche de derrière la réserve de bois qui masquait à cet endroit son approche.

Tout le côté gauche du véhicule est éclairé par un trait de lumière orange. La clarté est telle que, de la maison située à près de 100 mètres de la départementale, les témoins peuvent identifier sans difficulté la marque, le type et la couleur du véhicule, en l'occurrence, il s'agit d'une Peugeot 305 blanche! Simultanément, le phénomène s'élève dans une accélération fulgurante. Les enfants décrivent une traînée fugace dans le ciel (peut-être due à la persistance rétinienne?), puis un point rouge brillant, très haut, qui est observé par tous avant d'être occulté par quelques nuages.

Quant au véhicule automobile, il a freiné à la hauteur du croisement (feux stop allumés) avant de réaccélérer et continuer sa route.

Mr. AMAUDRY, un peu agacé par l'excitation de ses enfants, les renvoie à l'intérieur de la maison. Son épouse, elle, n'a pas eu le temps de faire une mise au point sur le phénomène avec ses jumelles, le véhicule survenant à ce moment.

Entre le début de l'observation (22 h 45 environ) et le départ du phénomène, il ne s'est pas écoulé plus de 6 à 7 minutes.

Muni d'une lampe de poche, M. AMAUDRY retourne sur les lieux de son observation pour inspecter le sol à la recherche d'une trace éventuelle, sans succès. Les recherches entreprises le lendemain au grand jour ne donneront pas plus de résultat.

Encore sous l'emprise de l'émotion, M. AMAUDRY fait une déposition spontanée à la rédaction du journal "LA TRIBUNE". M. OLIVIER, journaliste pour ce quotidien et ami personnel du témoin, sera la première personne à enquêter.

Muni d'un compteur Geiger, ses investigations ne révéleront aucune anomalie apparente. Il en va de même pour le champ magnétique.

L'appel à témoin diffusé dans la presse n'a eu aucun résultat, le conducteur (ou les passagers?) de la 305 ne se sont pas fait connaître à ce jour...

CONSTATS, REMARQUES ET HYPOTHESES:

Première remarque, le témoignage que nous avons rapporté dans les pages précédentes est produit par une personne équilibrée, d'esprit cartésien.

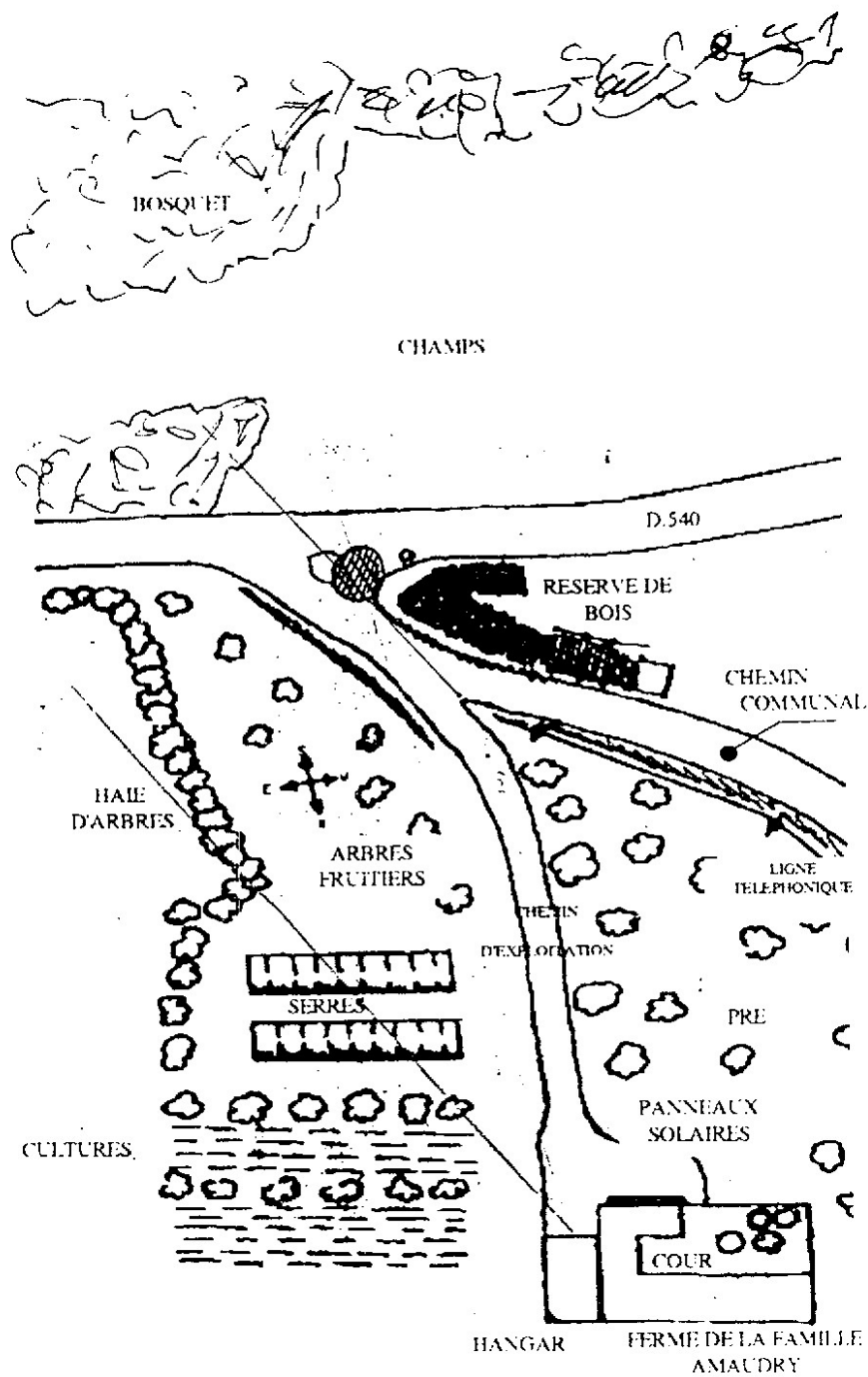
M. AMAUDRY n'a jamais varié dans ses déclarations, et n'a pas cherché à enjoliver son récit qui demeure d'une grande sobriété. Son authenticité ne fait aucun doute à nos yeux.

Les faits sont là, bruts, leur caractère déconcertant est indéniable. M. AMAUDRY semble être une personne ayant du sang-froid. L'événement a pourtant suscité chez lui une vive émotion, difficile à évacuer. Nous l'avons bien perçu au cours de notre enquête un mois plus tard.

Pour preuve de sa tournure d'esprit, le témoin a tenté de rationaliser en envisageant tour à tour plusieurs hypothèses (des voleurs, les lumières d'un véhicule, un phénomène électrique de nature atmosphérique...).

Ces hypothèses ne pouvant être retenues, le témoin, de plus en plus perplexe et inquiet, en est venu à considérer l'éventualité d'un OVNI, ce concept faisant partie de sa culture (sans qu'il ait eu pour autant l'occasion ou l'envie d'approfondir le sujet. Son observation n'a d'ailleurs pas influé sur son intérêt pour la question des OVNIS).

Il semble que cette possibilité, à force de ressasser les faits, se soit affermie dans son esprit. Il nous dira son impression d'avoir été confronté à quelque chose qui aurait pu être une sonde (sentiment d'être observé). Mais il se défend de toute certitude à ce sujet. D'où un certain malaise renforcé par le trouble et l'émotion du début. Le témoin n'a-t-il pas craint d'être pris pour un "dingue"? Aussi son premier souci sera de prévenir sa famille pour l'amener à participer à l'observation.



- Croquis du lieu de l'observation -

- La zone hachurée situe l'emplacement du phénomène observé -

A l'appui de la thèse de la sonde, le témoin nous confie à plusieurs reprises avoir eu la sensation d'être face à quelque chose d'intelligent, en nous faisant remarquer que la luminosité émise par le phénomène s'est accrue en deux circonstances :

- 1°) Approche du témoin (faut-il y accorder une valeur dissuasive comme le pense M. AMAUDRY?)
- 2°) Passage du véhicule automobile (valeur fonctionnelle, le phénomène se mettant en mouvement immédiatement après?)

Notons que, lors du déplacement effectif, le phénomène se "réduit" à deux lumières rouges finissant par se confondre peut-être à la faveur de l'éloignement.

Remarquons par ailleurs qu'il n'y a pas eu perception ni de son, ni d'odeur, mais il est vrai que le mistral soufflait ce soir-là, et aurait bien pu masquer l'un et l'autre, surtout s'ils avaient été de faible intensité (la manifestation étant située au sud de la position occupée par le témoin, et le vent soufflant de Nord, Nord-Est).

Il est regrettable que le conducteur de la Peugeot 305 et/ou ses éventuels passagers ne se soient pas fait connaître. Nous aurions pu alors, peut-être, disposer de nouvelles informations et précisions pouvant utilement compléter les témoignages recueillis auprès de la famille AMAUDRY.

Peut-être aurait-il été ainsi possible d'éclaircir certains points restés nébuleux : conditions du départ (l'"OVNI" dans sa réaction semblant légèrement anticiper le passage du véhicule), dimensions, forme exacte, etc...

A titre purement anecdotique, notons qu'un engin en forme de tonneau, immobile à faible hauteur et émettant une lumière qui n'éclairait pas le sol, a été observé le 14 mars 1969 à MALATAVERNE, commune située à une quinzaine de kilomètres au sud de SAVASSE. Le témoin oculaire a été paralysé, et l'est resté tout au long de l'observation jusqu'au départ du mystérieux "tonneau".

MISE EN GARDE:

Nous tenons à préciser que la réflexion embryonnaire exposée ci-dessous est purement spéculative. En effet, nous allons nous livrer ici à l'exercice périlleux de la tentative d'interprétation. Ne disposant pas de données suffisamment précises pour la confirmer ou l'infirmer de manière décisive, nous engageons donc le lecteur à une prudente réserve.

Comme point de départ de notre réflexion, une hypothèse hardie :

Le phénomène aperçu par la famille AMAUDRY est la manifestation visible d'un champ d'énergie électro-magnétique.

Ce champ électro-magnétique est produit par un "objet" artificiel (sans pour autant présumer ni de sa nature exacte, ni de son origine).

Premières questions : Pourquoi une telle hypothèse, et est-elle entièrement gratuite ?

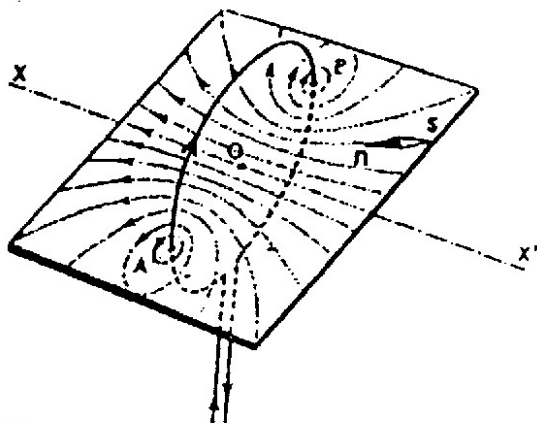
Sur la foi du témoignage de M. AMAUDRY, nous pouvons avoir l'impression, dans une certaine mesure, d'un spectre magnétique.

Les champs magnétiques étant générés par le passage de courant dans un circuit, d'où le terme électro-magnétique, nous allons examiner deux cas de figures liés à la géométrie possible du circuit.

Premièrement, dans le cas d'un circuit linéaire, si on visualise les lignes de force (on dit aussi les lignes d'induction), du champ magnétique dans un plan perpendiculaire au circuit, on constate qu'elles se répartissent selon des circonférences. Dans notre représentation planaire, le centre, ou foyer, de ces lignes d'induction serait constitué par la portion du circuit faisant intersection avec ce plan.

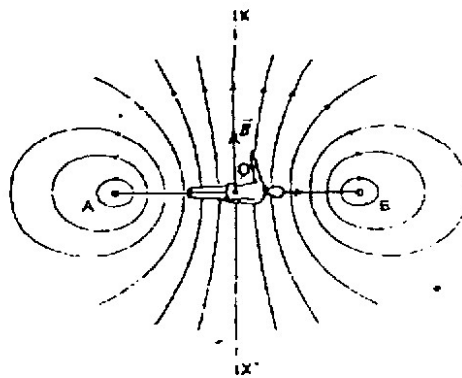
En principe, ces lignes de force ne sont pas visibles ; on peut cependant les mettre en évidence en disposant de la limaille de fer sur une surface plane coupée perpendiculairement par un circuit électrique, pour reprendre l'exemple ci-dessus.

Deuxièmement, dans le cas d'un circuit circulaire on peut constater une symétrie de révolution autour de l'axe $x'x$, perpendiculaire au cercle et passant par son centre. La forme des lignes d'induction est la même dans tous les plans passant par l'axe (appelés aussi plans méridiens). Le spectre magnétique dans un de ces plans est représenté ci-dessous.



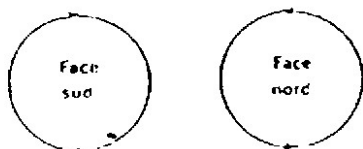
- Le champ magnétique d'un courant circulaire

Les lignes d'induction, matérialisées par les lignes de limaille, passent toutes à l'intérieur du circuit ; au point où elles traversent le circuit, elles sont perpendiculaires à ce plan. Toutes sont des courbes fermées (dans la mesure où l'induction est suffisamment forte pour orienter les grains de limaille, ce qui n'est pas le cas dans la périphérie la plus éloignée du circuit...). De plus, le sens des lignes d'induction permet de distinguer les deux faces du cercle que limite le courant :



- Les lignes d'induction d'un courant circulaire

Par analogie avec les aimants, on appelle *face nord* la face par laquelle sortent les lignes d'induction et *face sud* celle par laquelle elles entrent. On peut encore reconnaître la nature des faces en remarquant que la face sud est celle devant laquelle il faut se placer pour "voir" le courant circuler dans le sens des aiguilles d'une montre.



Il est difficile, sur la base de ces considérations, de nier une grande similitude entre le spectre magnétique produit par un courant circulaire et le croquis réalisé à partir de la description de M. AMAUDRY.

L'importance même de cette similitude est en soi quelque peu embarrassante. En effet, avant de nous interroger plus particulièrement sur le phénomène

pouvant rendre apparent ces lignes d'induction et leur aspect spiraloïde, voyons à quelle supputation déroutante nous a conduit notre raisonnement.

Hormis les deux boules rouges, le témoin n'a pu observer le circuit qui selon notre théorie aurait dû lui apparaître sous cet angle comme un segment de droite.

Alors, en dehors de toute autre explication, comment interpréter ce fait ?

Rappelons que nous n'avons utilisé jusqu'à présent que des représentations planaires pour illustrer notre propos, alors de deux choses l'une :

- soit M. AMAUDRY a vu un OVNI en coupe ??
- soit le témoin a estimé, à tort, avoir affaire à un phénomène en forme de tronc de cône ce qui suppose une surface courbe.

Nous savons qu'à ce sujet aucune certitude n'est possible, M. AMAUDRY n'ayant pu contourner la manifestation. On peut dès lors imaginer une surface plane en forme de trapèze.

Il ne nous est cependant pas permis de reconstituer sur la base de cette hypothèse la forme exacte du phénomène, celui-ci pouvant présenter une géométrie plus ou moins complexe dans sa partie arrière (si on opte pour la thèse d'un volume et non d'une "simple" surface...).

Deuxième aspect du problème : comment expliquer les particules lumineuses qui semblent suivre, comme nous venons de le voir, les lignes d'induction d'un champ électro-magnétique ?

On peut envisager au moins deux hypothèses, d'ailleurs assez proches l'une de l'autre :

- des électrons à très haute énergie (dont le faisceau peut être visible à l'air libre). Notons aussi que le

"bombardement" de matière par des électrons à très haute énergie peut se traduire par un dégagement d'énergie sous forme lumineuse (émission de photons), c'est l'effet Compton.

- de la matière (poudre?) électrisée par son passage dans le champ magnétique.

En effet, toute matière plus ou moins conductrice plongée dans un tel champ permet l'induction d'un courant électrique. Celui-ci consistant en la circulation des électrons libres des atomes, il y a donc une excitation électronique "canalisée" (sens du courant), et par conséquent dégagement d'énergie essentiellement sous forme de chaleur (par effet Joule). Il peut donc y avoir combustion de cette matière, et c'est celle-ci qui rendrait visibles les lignes d'induction.

De ce point de vue, les boules seraient émettrices, entre autres, de matière.

Quant à l'aspect particulier de ces trajectoires, notons que M. AMAUDRY nous parle :

- de variations perpétuelles dans l'intensité des deux boules rouges,
- de phénomènes de "ruptures" au niveau des trajectoires (qui semblent d'ailleurs associées à ces variations d'intensité),
- d'une espèce de phénomène stroboscopique,
- d'une giration vertigineuse des deux boules rouges.

A partir de là, nous pouvons envisager plusieurs relations de cause à effet pour rendre compte de ce phénomène.

Dans l'optique des électrons de haute énergie, du fait de leurs propriétés électro-magnétiques, ils suivent des chemins enroulés en spirale autour des lignes de force d'un champ magnétique d'intensité variable. Par ailleurs, la variabilité de ce champ nous est suggérée par les changements continuels d'intensité lumineuse au niveau des deux boules. Ces variations pourraient expliquer l'impression de dilatation des lignes d'induction qui leur est associée ; le champ étant d'autant plus intense que des lignes de force se forment avec netteté plus loin de la source. Quant à l'effet stroboscopique, il nous apparaît comme la conséquence optique de ces fluctuations.

On peut également imaginer, dans la mesure où il y a émission de matière à partir d'une source décrite en giration très rapide, que la force cinétique communiquée à ces particules s'équilibre avec la force magnétique selon des trajectoires en forme de spirales.

Quant à l'origine artificielle du phénomène, elle nous paraît indéniable, ne serait-ce que par cet aspect de tronc de cône, géométrie qui n'a rien de naturel ; mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce point un peu plus loin pour de plus amples commentaires.

Sur la base de notre hypothèse de départ, quelles nouvelles remarques pouvons-nous faire ?

D'abord, la colonne mentionnée par M. AMAUDRY dans la zone centrale de la manifestation pourrait constituer un passage permettant aux lignes de forces magnétiques de se refermer librement. Par ailleurs, le fait que cette zone semble opaque, les particules n'y sont pas visibles, peut suggérer la présence d'un écran que le témoin n'a certes pu voir directement à l'exception d'un bref éclat métallique.

D'autre part, le phénomène est observé en sustentation à quelques mètres du sol, sans support apparent. On peut considérer dans cette optique qu'il se comporte comme un magnéplane.

Quelques mots d'explication :

Le champ magnétique induit un courant électrique dans le sol (plus ou moins conducteur en fonction de sa nature et du taux d'humidité. Notons à ce sujet, dans notre cas, qu'il a plu deux jours avant). Ce courant crée à son tour un champ magnétique qui exerce une force répulsive sur celui du magnéplane. Lorsque la force de répulsion entre les deux champs dépasse le poids de l'engin, celui-ci se soulève et s'éloigne du sol, ce qui diminue l'induction, donc la force répulsive.

Finalement, le magnéplane se stabilisera à une altitude équilibrant la force électro-magnétique et la pesanteur. Il y a peut-être là une relation à établir avec la lueur orange observée entre le sol et la base de la manifestation.

La forme générale du phénomène appelle également quelques commentaires.

Nous avons noté son aspect anguleux, ainsi que des contours nets (sans pouvoir décider s'il s'agissait effectivement d'un tronc de cône ou d'un polyèdre) ; rappelons aussi que la partie la plus évasée se trouve à l'opposé des

Photographie des lieux : le repère situe l'emplacement du phénomène observé par Mr. AMAUDRY.
Photo Magonia Marseille.



deux sources lumineuses qui, dans notre théorie, sont supposées générer le champ magnétique.

Nous savons que l'intensité de l'induction créée par un courant est inversement proportionnelle à la distance la séparant de la source et que les lignes d'induction sont centrées sur cette source (cf. spectre magnétique). A la périphérie du champ, là où l'intensité est la plus faible et tend à s'annuler, on doit donc avoir des lignes d'induction qui ne se ferment pas. Autrement dit, la périphérie du champ doit apparaître plus ou moins diffuse. Ce n'est pas ce que nous décrit M. AMAUDRY.

On peut imaginer alors une structure de confinement aux propriétés assez particulières puisqu'elle permet la visualisation des lignes d'induction...

A l'appui de cette thèse, on peut évoquer l'absence de nuisance sur le témoin, et semble-t-il sur l'environnement. En effet M. AMAUDRY n'a perçu ni picotement ni paralysie à proximité immédiate de la manifestation.

Constatons aussi qu'il n'y a pas eu d'interférence avec le téléviseur allumé à environ une centaine de mètres de là, et aucune trace visible n'a été remarquée sur le sol, à la verticale de la zone où se tenait la manifestation.

Ce point mérite d'être souligné. En effet, le champ magnétique de sustentation agit, nous l'avons dit, par induction d'un courant électrique dans le sol. En vertu de la loi de conservation de l'énergie, ce courant induit ne peut disparaître sans laisser de traces. Comme la résistivité du sol l'empêche de se perpétuer, il se transforme en chaleur, d'où la possibilité de brûlures. Si celles-ci n'ont pas été constatées, on ne peut pourtant pas écarter l'éventualité d'une altération effective, soit sur les minéraux, soit sur la flore.

Une analyse poussée avec le concours d'un laboratoire bien équipé pourrait peut-être nous fournir des informations intéressantes. Notons à ce sujet que dans une autre affaire bien connue des ufologues (Trans-en-Provence) des perturbations importantes sur la flore ont pu être mises en évidence, bien qu'aucune trace visible ne le laissa penser.

Groupe MAGONIA -
(Diffusion & reproduction sans restriction)

Mystérieuse apparition à Savasse OVNI ou phénomène physique ?

Les OVNI, on y croit ou on n'y croit pas. M. Amaudry n'y croyait pas jusqu'à mercredi dernier. Cet artisan de Savasse, près de Montélimar, créateur de la société « Stelly-Flor » spécialisée dans la culture des plantes tropicales a un solide bagage technique d'arboriculteur. Jeudi dernier, il est entré dans le bureau de notre rédaction, pâle, et nous a déclaré avant de raconter son histoire : « Vous allez me prendre pour un fou ».

« Mercredi vers 22 h 45, j'étais dans ma serre pour finir un pont, quand j'ai senti d'aller me coucher, j'ai donc dû manger. Je me suis couché. C'est alors que j'ai vu une lumière orangée, à 150 mètres de là, au carrefour de la route et du chemin qui mène chez moi. J'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait des phares d'une voiture de gens, arrivés pour voler du bois que j'emboîtais à l'entrée du chemin. Pourtant, en m'approchant, j'ai trouvé bizarre que cette lumière soit plus abaissement que des roues de voiture ait une forme parfaitement rectangulaire. En racontant son histoire, Jean-Louis Anouilh est de plus en plus perdu. Il continue : « En marchant vers la lumière je pensais que les roues étaient vraiment pointées de ne pas atteindre leurs phares. Ce qui était curieux c'est que je ne voyais pas la voiture qui donnait cette lumière. »

Des arc électriques

« Tout d'abord, alors que je m'étais approché d'une cinquantaine de mètres, la lumière s'est transformée. Il y a eu d'abord deux boules brillantes qui ont émis des ondes électromagnétiques, puis les ondes électromagnétiques ont été vite et ils ont défilé une forme géométrique en continuant un peu d'un

ou deux mètres du sol sans que je puisse le dire précisément et elle mesurant trois ou quatre mètres de haut. D'un seul coup j'ai ressenti une peur panique, j'ai tourné la tête et je suis revenu chez moi, sans courir.

La ferme où vit la famille Amaudry est distante de 150 mètres. M. Amaudry fait irrompre, chez lui et, encore irrompu, explique le phénomène à son épouse et à ses deux enfants. De la ferme, tous les quatre voient la lumière orange qui a repris sa forme rectangulaire initiale. Mme Amaudry cherche des lunettes et, dès qu'elle les porte à ses yeux, une voiture blanche surgit, se dirigeant vers le carrefour. La forme disparaît à ce moment. La fille de M. Amaudry, Nelly, âgée de 11 ans, dira qu'elle a vu une infime traînée orange dans le ciel. M. Amaudry a eu la même impression, une traînée orange qui disparaissait en direction du sud, mais il n'est pas affirmatif sur ce point. En tout, l'observation dura deux quelques minutes.

Hypothesis OVNI

Des que les quatre membres de la famille Amaudry ont retrouvé sur sang froid, ils courent à l'en-droit où a eu lieu l'apparition. Poi-

ministère, pourrions-nous l'insérer dans
parlementaire l'un ou l'autre des
sions que l'on pourrait voir au tra-
vers, mais je ne pourrais pas l'affir-
mer. Tout s'est passé dans un
silence total. Je me demandais si
des arcs électriques ne se sont pas
déclanchés à mon approche,
parce que, depuis la maison nous
n'avons pu observer autre chose
qu'un rectangle orange, comme
l'éclair du jour au début. Franchi-
sant, je ne puis pas quel qu'un
monstrueux connu pourrait produire
cela.

A cet endroit ne passe aucune ligne électrique, l'hypothèse de l'électromagnétique est donc difficile à avancer. On pourrait penser à un hélicoptère, mais avec le fort vent du Nord qui soufflait cette nuit là, même le meilleur pilote n'aurait pas pu tenir son appareil en vol stationnaire aussi parfaitement. De toute façon, la disparition soudaine des lumières est inexplicable.

Alors il faut bien se rabattre vers l'hypothèse de l'OVNI. M. A. Maudry ne la refuse pas complètement, bien qu'elle bouscule toutes ses croyances. Mais il aimerait que d'autres témoins confirment ses dires. Cela paraît difficile car il habite un quartier isolé. Le seul témoin possible serait donc le conducteur d'une 305 blanche qui vers 23 heures mercredi, a forcé, lui aussi, vu l'étrange apparition.

PH.OLLIVER

Les éventuels témoins de ce phénomène et en particulier le propriétaire de la machine, ont été passés vers

Henri Michel
, 1944

pour le 4 août, Henri Al-
ché, membre d'élite du Mem-
bre du Bureau de l'Assem-
blée Nationale.



SECRET

Le magasin sera fermé
du 17 au 23 avril
pour travaux
d'agrandissement
Réouverture le 24 avril
avec des
PRIX FANTASTIQUES

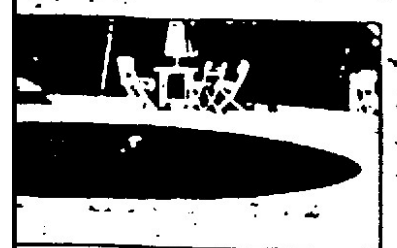
RIBUNESCOOP

Chiens de chasse

Le 3 juin aura lieu au château de La Bédoulière, à Mazenc, une grande manifestation de chasse et de sports.
C'est le GIC de la Volaine qui organisera cette journée.

Chapitre du tilleul à Aulan

Un chapitre de la
Conférence du Tilleul
pourrait se dérouler
chez le comte d'Au-
lan (près des Bains), le 22
juillet prochain. Le
Prince de Monaco y
sera-t-il invité ?
On en parle.



Margelles, le ml
88 F TTC

ouvert de lundi au samedi après-midi
fermé le samedi après-midi
0 78.53.09.11

La Tribune

C 20

Edition NYONS - VALREAS - VA

Mystère à Savasse

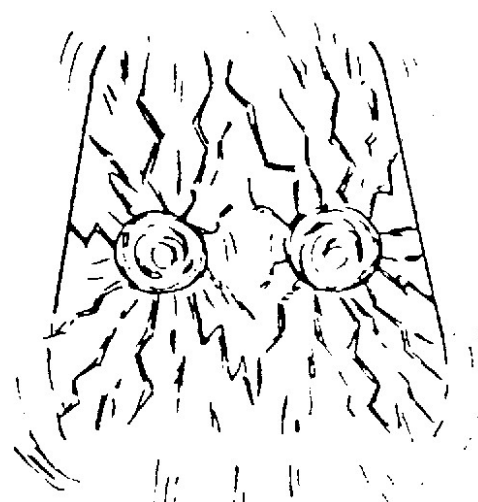
OVNI ou phénomène électrique ?

Qu'est-ce que la famille Amaudry a bien pu voir dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, à 150 mètres de leur ferme ? Un O.V.N.I., un phénomène électrique mystérieux ? Le témoignage de M. Amaudry est extraordinairement précis et il intervient alors qu'au même moment, le même jour, des dizaines de témoins ont vu des O.V.N.I. dans le ciel de Belgique.

Encore très ému de cette apparition, M. Amaudry raconte.

(Lire page 2)

« L'objet » tel que l'a vu M. Amaudry : des boules brillantes lancées des arcs électriques pour décrire une forme précise.



Massif forestier de Marsanne

Chasse et écologie : même combat

(Lire page 9)

Tulette

La foire à la pas



La foire de Tulette, l'occasion pour s'éclater

Tulette va vivre deux jours de
Cette année la Foire va connaître les dernières innovations
président Jean Roult et son équipe
Une démonstration de poudre pour passionnés d'Agriculture.
Un nouveau marché aux véhicules pour passionnés d'automobiles.
Un super concours des vins, par Espinasse et ses vignerons, pour grands crus.
Et toujours une foire variée pour passionnés de nouveautés.

SAVASSE Un OVNI

Avis de recherches. Après l'observation d'un phénomène surnaturel à Savasse le 11 avril, le CEIME recherche un automobiliste pour recouper ses informations

Montélimar - Phénomène bizarre que celui dont été le témoin un Montilien dans la nuit du 11 au 12 avril dernier à Savasse. Commerçant à Montélimar, M. Amaudry a vu entre 22 h 50 et 23 heures à proximité de son domicile une tronçon de cône immobilisé au-dessus du sol, à l'intérieur duquel tournaient très rapidement en créant des arcs électriques deux grosses boules rouges de 2 mètres de diamètre environ. Non seulement M. Amaudry a été le témoin du phénomène, mais également ses enfants, qui ont vu la même chose,

et vraisemblablement un automobiliste qui passait à proximité.

C'est justement cet automobiliste que recherche actuellement le Centre d'Etudes et interventions des Manifestations de l'Espace, basé à la Motte-Chalancon et qui s'est emparé de l'affaire. La personne recherchée était au volant d'une voiture blanche qui circulait sur le CD 6 AD et le CD 540 A à Savasse en cette nuit du 11 avril. Prendre contact avec le Centre de Recherche CEIME, la Motte-Chalancon, tel 75 27 25 15.



MAGONIA

UFOLOGIE & PHENOMENES CONNEXES

Association Sans But Lucratif. Loi de Juillet 1901.

Monsieur Gilles MUNSCH
318 Tour de Neuwillers
88200 - REMIREMONT

V/Ref.:
N/Ref: 64/92
Objet:
P.J: Trait d'Union n°6

Marseille le 12 Février 1992

Cher Monsieur MUNSCH,

Veillez nous excuser du retard apporté dans notre réponse à vos courriers du 23.11.91 et du 22.12.91, mais les délais de livraison de notre nouvelle station informatique sans cesse repoussés nous ont paralysés complètement...

Nous sommes heureux de votre décision d'échanger nos bulletins respectifs, aussi, vous trouverez joint à cet envoi le dernier numéro paru de Trait d'Union.

Nous avons pris connaissance de vos remarques sur le cas de Savasse et, bien que nous ayons été surpris que Mr. Maillot ne nous les ait pas formulées lui-même pour défendre sa conclusion, c'est bien volontiers que nous allons y répondre, en vous faisant part, point par point, des réflexions qu'elles nous ont inspiré.

1 - SUR LES CALCULS ASTRONOMIQUES:

Les différences considérables relevées lors de la confrontation de nos calculs respectifs sur la position de la lune, nous ont amené à suspecter le logiciel que nous avons utilisé. Vérifications effectuées, il s'avère que celui-ci est entaché d'une dérive rédhibitoire dans la précision des opérations. Il est donc inutilisable et nous l'avons écarté définitivement. En conséquence, nous avons fait l'acquisition auprès de l'AFA (Association Française d'Astronomie), du logiciel "EPHEMERIDES" nous assurant un haut niveau de précision et de fiabilité. Précisons, à l'attention de Mr. Maillot, que ce logiciel prend en compte l'altitude du lieu de l'observation (pour Savasse altitude moyenne 150 mètres), bien qu'elle ne soit pas mentionnée sur l'édition imprimée. Vous trouverez celle-ci jointe à cet envoi.

Direction de l'observation plein SUD (au 180° - relèvement précis, à la boussole et à partir de la position du témoin). La Lune se trouvait dans l'azimut 128° soit à 51° environ sur la gauche du témoin.

2 - HEURE T.U

Votre remarque était exacte, l'erreur résidait bien au niveau du signe. Nous en avons pris bonne note et retenons donc 21h05 UT comme heure du début de l'observation.

3 - HEURE DE L'OBSERVATION

L'article du *Dauphiné Libéré* mentionne : "...vers 22h45..." pour ce qui est de l'observation et indique

simplement une heure approchée, mais suffisante dans le cadre d'un appel à témoin(s) : "... le propriétaire de la 305 blanche qui est passée vers 23h mercredi 11 avril..."

A 21.05 TU l'astre était à $7^{\circ}84$ ($7^{\circ}50'$) de hauteur. A 21h.12 TU il était à $8^{\circ}75$ ($8^{\circ}45'$). Une différence minime de $0^{\circ}91$ ($0^{\circ}54'$) qui ne modifie en rien les données de l'observation.

4-LE SCHEMA DES LIEUX

Ce croquis, fait à main levée, n'est pas à l'échelle et ne prétend à aucune précision topographique. Des calculs de ce type doivent être faits sur des cartes au 50 ou mieux au 25.000 millième (nous vous joignons, à titre privé, une photocopie de la carte au 25.000 millième de la zone concernée).

Ce dessin n'est là que pour fournir des points de repère au lecteur. Des calculs précis effectués à partir d'un tel croquis aboutiront inévitablement à des résultats faux.

5-CROQUIS DE LA MANIFESTATION (Journal et Témoin)

Celui publié dans le journal concerne le premier aspect (très bref) du phénomène. Celui du rapport concerne l'aspect qui a suivi immédiatement. Nous vous faisons remarquer par ailleurs que l'apparence insolite de la manifestation se prête très difficilement à une représentation graphique. Le croquis publié dans le rapport a été dessiné par Mr. Alarcon, sous les directives personnelles du témoin qui l'a entériné. Nous avons précisé ces points dans la légende qui accompagnait le dessin (p.3).

6-ELEVATION ANGULAIRE DE 9°

a - L'estimation, approximative bien entendu, a été faite d'après la photo et notre connaissance des lieux et des distances; à savoir, la haie d'arbres (se situant sur sa gauche, dans l'azimut de la lune) distante d'environ 30 mètres et une hauteur moyenne des arbres évaluée à 4,50 mètres.

b - En considérant les résultats obtenus avec le nouveau logiciel et l'approximation de notre évaluation, l'argument que nous avons avancé (la Lune cachée par les arbres), n'est plus recevable. D'autant plus que le témoin a bel et bien observé l'astre lunaire (cf. dernière ligne du rapport - page 2.).

- La photo du carrefour a été prise depuis la position occupée par le témoin.

7-LA VOITURE (305)

Le ralentissement du véhicule à la hauteur du carrefour n'implique pas obligatoirement que le conducteur ait vu "quelque chose". Peut-être s'agit-il, comme vous le suggérez, du comportement normal d'un chauffeur prudent. Mais cet argument est caduc dans la mesure où il est impossible d'obtenir une certitude, le propriétaire de ce véhicule ne s'étant pas manifesté en dépit de l'appel à témoin.

Néanmoins, dans le contexte de l'observation, (une petite route à circulation quasiment inexistante à cette heure avancée), cette "prudence" s'avère pour le moins singulière. Elle postule un ralentissement, à la limite de l'arrêt, en plein milieu du carrefour, (*d'ordinaire c'est avant que l'on ralentisse et non au milieu si l'on respecte les règles de prudence*), et ce, précisément au moment où tout le côté de la voiture est "éclairé" par cette manifestation, à tel point que les témoins en distinguent la marque, le type et la couleur. Pour la couleur, nous émettons des réserves : la nature même de la lumière émise est inconnue et peut avoir induit une erreur de perception.

Malgré cette restriction, nous vous laissons juge de ce paradoxe et de cette "coïncidence"...

8-LA LUMIERE ORANGE

A moins de mettre en doute la sincérité des déclarations du témoin et si l'on considère attentivement les diverses phases du comportement de cette "lumière", force est de constater qu'il faut beaucoup plus que de la bonne volonté pour l'assimiler à une "clarté" lunaire, fût-elle diffractée, réfractée, diffusée ou réfléchi par des nuages en mouvement ! Cette évidence saute aux yeux...

Sinon, il faudrait expliquer :

a - Comment ce phénomène lumineux a pu rester stationnaire pendant 7 minutes avec des nuages en progression continue,

b - Quel archétype de diffraction, réfraction ou autre peut rendre compte, *simultanément*, de la **production**, du **mouvement**, du **comportement**, de la **structure**, de la **forme** et des **couleurs** de cette lumière (*jaune-orangée pour les trajectoires spiraloïdes, orangée pour les particules mobiles sur les trajectoires spiraloïdes, rouge-orangée pour le reste de la manifestation*), et ce, à partir d'une clarté lunaire blanche.

c - Les modalités de départ de la manifestation, plutôt incongrues pour un "clair de lune".

d - Sa réactivité et ses comportements lors de l'approche du témoin et du véhicule.

e - Son apparence décrite, pour le moins peu banale si la clarté lunaire est à l'origine de la manifestation.

NOTRE SENTIMENT

Nous nous interrogeons sur le "raisonnement" et la conclusion de Mr. Maillot qui est en flagrante contradiction avec les faits rapportés par le témoin. Elle ne peut prétendre, au mieux, qu'à exprimer son opinion personnelle.

Une telle "démarche" finira bien un jour par l'amener :

- Soit à invalider systématiquement toute observation où la lune sera présente,
- Soit à conclure à la méprise lunaire avant même que l'observation ait eu lieu...

Le piège à Condon... en quelque sorte !

- Le processus méthodologique, s'il existe, qui le conduit de l'hypothèse à la conclusion est suspect à plus d'un titre :

a - Il n'est, ni clairement explicité, ni sérieusement étayé.

b - Il utilise exclusivement des bribes d'informations sélectives. Curieusement, ces "morceaux choisis" abondent dans le sens de SA conclusion, le reste du rapport est ignoré ou passé sous silence.

c - Il manque de rigueur du fait de l'utilisation excessive d'extrapolations conditionnelles alors qu'il aurait du s'appuyer uniquement sur les données brutes disponibles dans le rapport et ce, sans interprétation personnelle.

d - Rien n'est démontré, expliqué ou prouvé mais uniquement suggéré, ce qui, pernicieusement, jette le discrédit sur le témoin et la défiance sur la sincérité de son récit.

- La finalité de ce processus est aussi équivoque que le processus lui-même. Tend-t-elle à faire admettre que le témoin a eu des hallucinations, des égarements psychiques, des aberrations cornéennes ? Ou bien qu'il a utilisé la méthode Coué avant de relater son observation ?

- La conclusion s'auto-discrédite par le fait qu'elle procède beaucoup trop ostensiblement d'un "*stimulus obsessionnel de nature lunaire*" et non d'une **analyse logique, cohérente et rigoureuse qui prendrait en compte l'intégralité des faits** rapportés par le témoin.

NOTRE CONCLUSION

Mr. Maillot, à travers son verdict catégorique, semble bien persuadé de l'infailibilité de son jugement.

Dans la définition de l'OVNI que donnait J.A.HYNEK, il était spécifié que les identifications ne peuvent se faire qu'après qu'un **examen minutieux de toutes les preuves disponibles** et que celui-ci ait été effectué par des **personnes techniquement aptes à procéder à une identification** raisonnée, si celle-ci est possible.

A-t-il soumis aux fins de vérifications, sa conclusion à un professionnel de l'astronomie ?

S'il désire emporter l'adhésion, il va devoir avancer des arguments autrement plus solides pour étayer une déduction pour le moins bancal.

Pour cela, il n'a d'autre alternative que celle d'aller "sur le terrain" et d'effectuer, en bon ufologue, sa propre enquête (ou contre-enquête). Il pourra écouter les déclarations du témoin, de sa femme, de ses enfants et même celles du journaliste qui a recueilli et publié le récit de cette aventure.

Il pourra, éventuellement, se risquer à faire part à Mr.Amaudry de la conclusion à laquelle il est arrivé. Mais, de préférence avec des arguments en "béton", car le témoin est un homme instruit, intelligent et pragmatique. Pas du tout le genre de personne à prendre des vessies pour des lanternes...

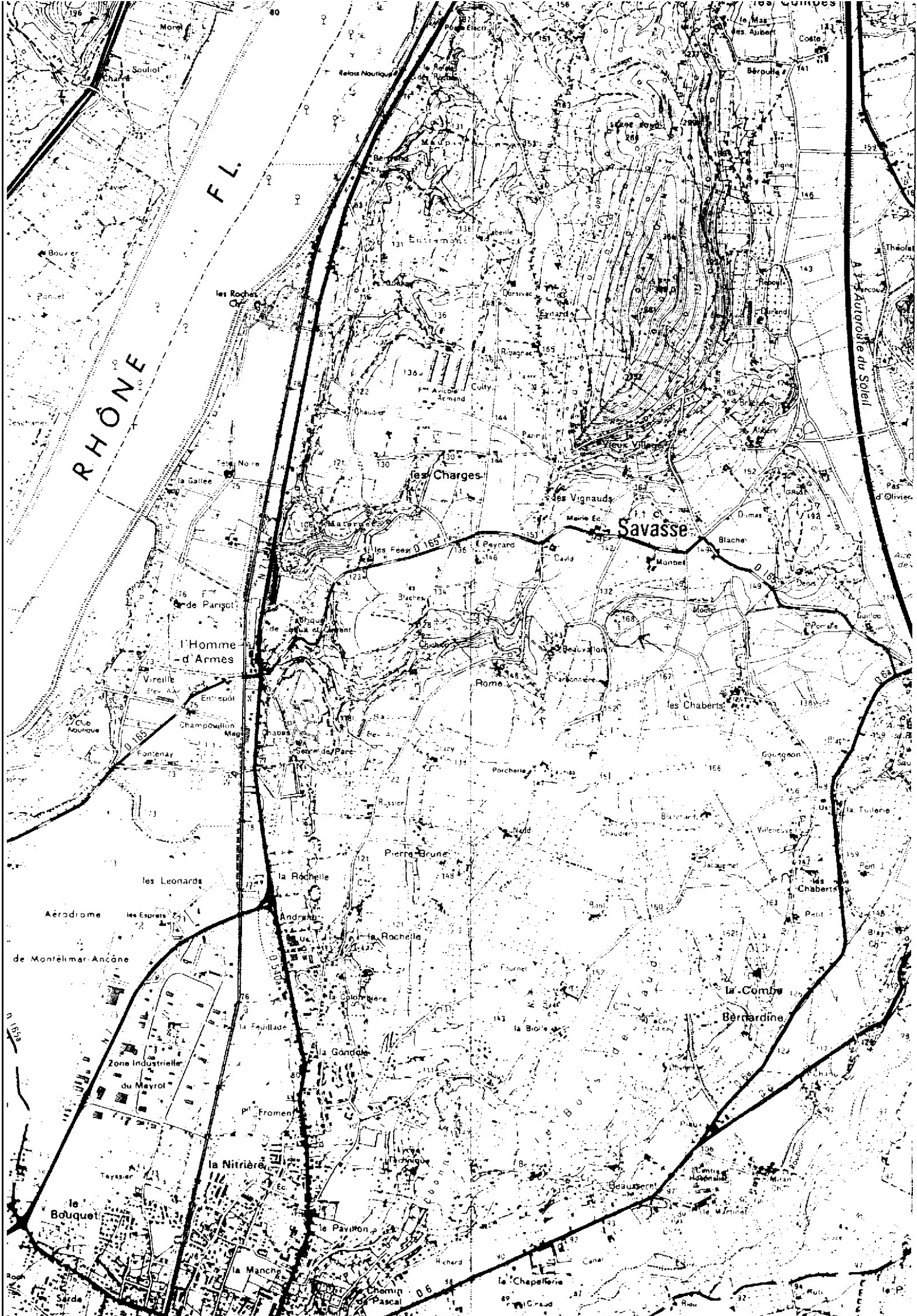
Nous espérons vous avoir apporté les éclaircissements que vous désiriez et nous restons à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

En attendant le plaisir de vous lire, veuillez accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Denis ALARCON / J.Pierre CALMEL



PS : Nous sommes désolés de ne pouvoir proposer à Mr. Maillot une reproduction de "notre" logiciel d'astronomie. Celui-ci est sous license et de plus protégé contre les copies. Mais il peut toujours s'en rendre acquéreur auprès de l'AFA - voir l'adresse dans la revue "Ciel et Espace" - pour la modique somme de 500 francs...



CONFIGURATION

LONGITUDE 5° 3' 0" E
 LATITUDE 45° 5' 0" N
 ALTITUDE 150 Mètres
 COORDONNEES GEOCENTRIQUES
 EQUINOXE 2000.0
 TE - TU 0.9 Minute
 HEURE D' ETE

Date 11/04/1990
 TU (ETE) 21:05:00
 TSG Oh TU 13:15:48
 TSL 10:44:27
 JJ 2447993.378
 Longitude 5° 03' 00" E
 Latitude 45° 05' 00" N

D. Terre 405673 km
 Illumination 97.1 %
 Elongation 160° 15' O
 Parallaxe 54' 3"
 Y Apparent 29' 27"
 Magnitude -12.06

COORDONNEES EQUATORIALES MOYENNES

AD 14 27 01 (G)
 D -19 50 24 (G)

COORDONNEES EQUATORIALES 2000.0

AD 14 27 33 (G)
 D -19 53 00 (G)

COORDONNEES HORIZONTALES LOCALES

Azimuth 128.41 °
 Hauteur 7.84 °

Date 11/04/1990
 TU (ETE) 21:12:00
 TSG Oh TU 13:15:48
 TSL 10:51:29
 JJ 2447993.383
 Longitude 5° 03' 00" E
 Latitude 45° 05' 00" N

D. Terre 405677 km
 Illumination 97.1 %
 Elongation 160° 11' O
 Parallaxe 54' 3"
 Y Apparent 29' 27"
 Magnitude -12.06

COORDONNEES EQUATORIALES MOYENNES

AD 14 27 15 (G)
 D -19 51 31 (G)

COORDONNEES EQUATORIALES 2000.0

AD 14 27 47 (G)
 D -19 54 07 (G)

COORDONNEES HORIZONTALES LOCALES

Azimuth 129.73 °
 Hauteur 8.75 °

Lune

Longitude Géocentrique : 220.83726
 Latitude Géocentrique : -5.01908

PQ: 02/04 10:27 PL: 10/04 03:19
 DQ: 18/04 07:06 NL: 25/04 04:28

Age : 16.2 j Angle de Pos : 122.82°

VISIBILITE DE L'ASTRE

Lever 20:12 Méridien 00:09:53 Coucher 05:05

Lune

Longitude Géocentrique : 220.89516
 Latitude Géocentrique : -5.01935

PQ: 02/04 10:27 PL: 10/04 03:19
 DQ: 18/04 07:06 NL: 25/04 04:28

Age : 16.2 j Angle de Pos : 122.76°

VISIBILITE DE L'ASTRE

Lever 20:12 Méridien 00:09:53 Coucher 05:05

Eric Maillot
20, rue Jean Moulin
08800 MONTHERME
Tel: 24.53.08.06

le 27/02/1992,

Messieurs ALARCON et CALMEL,

Je viens de recevoir votre dernier courrier, via Gilles Munsch, concernant le cas de Savasse. Je ne tiens pas à entretenir des discussions polémiques du style de celles que vous instaurez, à mon grand regret. Il m'est toutefois difficile de ne pas vous fournir une réponse sur quelques points importants de vos propos.

-Votre "surprise" me surprend aussi. N'ai-je pas informé Mr Calmel au téléphone de mon intention d'avoir l'avis de G.Munsch (plus compétent encore que moi en ce domaine) sur l'origine précise de l'erreur de calcul que vous commettiez? Si. Avez-vous à vous en plaindre? Non, puisque ma démarche vous évite désormais de vous fourvoyer à l'avenir. Visiblement, vous êtes loin de m'en être gré. Curieuse attitude...

-Vous êtes aussi prié de noter que la lettre de Gilles Munsch reflète son avis (qui semble corroborer mes doutes) et qu'il assez grand pour ne pas avoir besoin de moi pour penser à sa place. Quant à moi je n'ai rien à défendre(sic), uniquement des faits ou suggestions à vous soumettre. Libre à vous de prendre le risque de ne pas en tenir compte. Ce n'est pas ma B.D qui est en jeu.

-Je suis heureux de lire que la lune était visible (ce que j'avais) alors que me souteniez le contraire (lune masquée par le relief pentu et boisé, calculs sur photos). Ce faisant c'est vous même qui fautiez vis à vis de votre déontologie qui voudrait que le témoin (qui cette fois aurait vu la lune) ait toujours raison et soit infaillible. Au vu de ceci, vos critiques féroces sur ma cohérence et méthodologie, et coetera me semble quelque peu déplacées. Donc à éviter. Il n'est, de surcroît, nulle part explicitement précisé dans l'enquête que le témoin voit la lune durant l'observation, ni où, ni sous quel aspect. L'énigme reste entière à ce sujet.

-Vos remarques sur la lumière orange en 8/ a.b.c.d.e montrent votre faible connaissance du ciel et des méprises (ce n'est pas un grief, chacun a ses forces et ses faiblesses!). Pour en avoir étudié presque plus d'une centaine au cas par cas, je vous serais gré de bien vouloir m'épargner le couplet de "l'avis d'un astronome professionnel".

Je vous suggère fortement de commander les numéros 24+Spécial CNEGU de la LIGNE BLEUE SURVOLEE? et de commander pour la modique somme de 15f l'étude statistique sur ce type de méprise à la SERPAN.

Vous y apprendrez, entre autres choses, que la lune à 9° de hauteur angulaire peut prendre des coloris allant du jaune au rouge et qu'elle y est rarement blanche...En faisant l'effort d'observer vous même le coucher ou le lever de l'astre vous pourrez constater de visu qu'il n'est point question d'"Archétype" ici mais de physique! Cette "évidence vous sautera aux yeux" pour reprendre, à propos, votre expression.

NOTA:Le CNEGU a édité deux notes techniques sur la lune et ses méprises.
Remis gracieusement sur demande auprès de Gilles Munsch.

-S'il s'avérait certain que le phénomène était au 180°NM (correction géographique à faire...),la lune ne pourrait être la source directe d'une éventuelle méprise. Cela n'exclurait pourtant pas la possibilité qu'elle joue un rôle important dans l'observation. Par exemple (hypothèse) qu'elle ait pu faire, certains nuages aidant, des jeux d'éclairage sur un véhicule de forme adéquate (arrêté là pour voler du bois,réflexion sur catadioptres, reflets spirales sur parties arrondies des vitres et/ou de la carrosserie). Les méprises complexes existent aussi; plus fréquemment que vous le croyez.
Mais, là encore, libre à VOUS de me prendre pour un "obsédé lunaire" ou un débunker invétéré et de ne pas chercher à vérifier.

-Ne me prêtez pas des pensées qui ne sont pas miennes: Je fais encore la différence entre une méprise (sincérité du témoin mais faillibilité de sa perception ou de son interprétation des faits) et un canular (mensonge du témoin dans un but précis). Merci, à l'avenir, de ne pas travestir ou détourner ainsi mes propos.

-Enfin, s'il y a une erreur à ne pas commettre c'est de confondre niveau d'intelligence ou de connaissance d'un témoin et probabilité que celui-ci soit victime d'une méprise. Il y a peu de chance qu'un paysan inculte confonde la lune avec un ovni et beaucoup plus qu'informaticien le fasse... A méditer sereinement.

Je pense que cela suffira à la remise à l'heure de nos pendules sur ce chapitre. A vous d'y réfléchir et d'agir en conséquence avec l'intelligence qu'il convient.

Vous trouverez ci-joint ,comme promis, le compte-rendu d'enquête à Bertre (Tarn). Je compte sur votre civilité et votre déontologie pour respecter à la lettre la stricte confidentialité de ce document SERPAN (mis en souscription très restreinte au prix de 70f) qui vous est offert en gage notre de bonne volonté et ouverture d'esprit.

Les réflexions qu'il vous inspire sont les bienvenues dès lors qu'elles ne sont pas guidées par des considérations polémiques ou idéologiques.

En espérant que votre sensibilité sur certains cas ne prendra pas le pas sur l'argumentation posée et la réflexion méthodologique et structurelle concernant le RSI, la casuistique et nos projet de B.O,

recevez sans rancune aucune ,Messieurs Alarcon et Calmei, mes cordiales salutations.

Eric Mailliot

Monsieur Gilles MUNSCH
318, Tour de Neuwillers
88200 REMIREMONT
Tél: 29.62.24.32. (1e soir)
Président du C.V.L.D.L.N.

Remiremont le 03 Avril 1992

Messieurs J-P CALMEL et D. ALARCON
Les Faienciers Bt A1 .
Traverse de la Dominique.
13011 MARSEILLE.

Chers collègues,

C'est avec beaucoup de retard que je réponds à votre dernier courrier. Par manque de temps d'une part et parce que j'attendais la sortie du numéro 25 de notre bulletin d'autre part. (Bulletin ci-joint).

Merci pour votre envoi du Numéro 6 de "Trait d'Union". Je partage le point de vue exprimé par Mr Alarcon dans son éditorial.

Pour répondre à vos remarques sur le cas de Savasse, je commencerai par vous remercier pour les précisions que vous avez pris la peine de me fournir et qui éclairent davantage certains points. Cela dit, j'ai ressenti, non sans surprise, une certaine "hostilité" dans vos propos, à l'égard de Mr Maillot. Je sais depuis qu'il vous a répondu à ce sujet. J'aimerais, à mon tour, vous préciser quelques points, en me gardant bien d'alimenter une quelconque polémique, car voilà bien là le plus grand mal de l'Ufologie privée.

- Si nous échangeons, Mr Maillot et moi-même, beaucoup d'idées et d'informations, nous gardons bien, comme il vous l'a précisé notre totale liberté d'opinion individuelle.

- Je ne pense pas le moins du monde que celui-ci ait dans l'idée d'affirmer que le cas de Savasse est explicable (et encore moins expliqué !) par une confusion avec la lune. Son premier commentaire à ce propos fut de me dire que le cas était intéressant et que votre travail méritait toute notre attention. Il me demandait donc mes réflexions à ce propos et je lui avouai partager son jugement.

- C'est cet intérêt qui nous a poussés (lui d'abord !) à le relire avec attention. De là sont apparues diverses interrogations ayant motivé nos courriers respectifs. (De la même façon, la lecture du dossier BERTRE a logiquement dû vous laisser avec des points d'interrogation).

- Après vingt ans d'Astronomie d'amateur, quinze ans d'ufologie et une bonne centaine d'enquêtes, ma toute RELATIVE "expérience" m'a confirmé que la BONNE FOI des témoins ne peut qu'exceptionnellement être mise en cause (C'est moins vrai pour les ufologues !). Cependant, j'ai pu apprécier combien ces observateurs peuvent se tromper ... en toute bonne foi (et notamment avec la lune).

.../...

.../...

Mr Maillot a pu, de son côté et par une démarche différente, montrer combien la littérature ufologique fourmillait de tels cas, "avalisés" par les ufologues sur la base de cette simple "bonne foi".

Je connais des cas d'ufologues pour le moins sérieux et expérimentés s'étant laissés collectivement abusés (sans qu'ils en aient à rougir !) par l'astre des nuits. (heureusement leur bon sens l'a finalement emporté).

- Mr Maillot et moi-même nous sommes simplement interrogés de savoir dans quelle mesure la lune aurait pu (ou non) jouer un rôle primordial ou secondaire dans le cas de Savasse. L'erreur constatée au niveau du calcul montrait bien que cette démarche n'est pas exempte de résultats positifs. Une telle démarche (qui semble souvent heurter les protagonistes) peut déboucher sur l'explication du cas (Ce n'est pas rare!) ou à l'inverse sur la certitude que la lune n'y est pour rien. Dans tous les cas il y a progrès dans la connaissance du cas. A l'expérience, il est fréquent de conclure que l'enquête ne permet pas de lever le doute (dans un sens comme dans l'autre!) par manque... d'informations, ce qui est instructif sur la méthodologie d'enquête. Précisons encore qu'il n'est pour l'heure question que de la lune alors que les sources de méprises sont infiniment plus nombreuses et souvent plus subtiles. Si certains y voient là une démarche REDUCTIONNISTE c'est signe qu'il y a du souci à se faire quant à leur impartialité.

- Je partage totalement votre remarque faisant référence à J. A. HYNEK, concernant les conditions nécessaires pour conclure à l'identification. Je n'ai pas relevé dans l'analyse de Mr Maillot de propos proclamant une telle identification. Tout au plus suggère-t-il des scénari possibles, sur la base d'une telle hypothèse. C'est très différent et reconnaissez que dans un courrier privé il est possible de s'affranchir de certaines précautions de discours, une fois admis de part et d'autre que le but du jeu est de faire avancer les choses plutôt que de savoir qui a tort ou raison. Par ailleurs, n'oublions pas que ce qui est à prouver, ce n'est pas l'ABSENCE d'OVNI (100% de mésinterprétations) mais plutôt l'inverse à savoir qu'il existe un ou plusieurs cas résistant à toutes les analyses. Les "ufologues" ont trop tendance à inverser cette problématique et se laissent aller à fournir des cas suffisamment sous-informés ... qui résistent ainsi à l'analyse. Pour qu'un cas soit BETON encore faut-il qu'il soit TRES RENSEIGNE et qu'il ait résisté à l'ANALYSE MAXIMALE. Cela figure également dans les propos du Dr Hynek puisque sa classification ne s'intéresse qu'aux cas ayant résisté à l'analyse. L'argument s'applique donc dans les deux sens. En conséquence je ne comprends pas bien ce qui fait que, dans le milieu ufologique, ceux qui réclament toujours plus d'informations et "pinaillent" sur les détails soient si mal perçus. Est-ce la peur du travail d'approfondissement ou la hantise d'une déception potentielle ?

- Chacun agit comme il l'entend. Aussi le problème est-il celui du choix à faire entre retenir comme BON un cas explicable (faux OVNI) qui faussera la Base de Donnée ou rejeter comme DOUTEUX un cas réellement inexplicable (vrai OVNI) ce qui, de fait, appauvrira la B.D. (Problème classique en Contrôle statistique !).

Pour notre part, notre choix va plutôt vers la seconde formule ce qui reste discutable donc ne justifie pas de se quereller mais plutôt de bien préciser son hypothèse de travail.

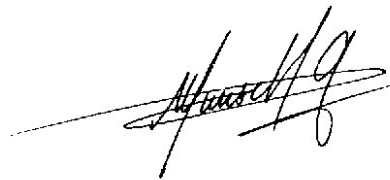
.../...

.../...

- Pour conclure, je pense que l'échange réciproque d'opinions (indépendamment de ces choix) ne peut qu'enrichir tout le monde si le but de chacun n'est pas d'avoir à tout prix raison. Cette démarche permet à chacun de se "libérer" un peu de ses préjugés et de ses modes de pensée, de profiter des idées et des compétences des autres. Cette ouverture d'esprit conduit à une démarche constructive, au-delà des convictions et des excès d'amour propre. N'était-ce pas le sens de votre éditorial ?

Je reste convaincu que nos échanges, amorcés dans cet état d'esprit, peuvent se poursuivre de façon fructueuse et dépassionnée. L'acceptation réciproque de nos divergences éventuelles (si elles sont réelles) suffira à assurer le succès de notre collaboration.

Bien cordialement.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. G.', with a long horizontal stroke extending to the left.

